

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme HES d'assistante sociale

Le lien entre l'enfant placé en famille d'accueil et les enfants naturels de cette famille.



Déborah, 4 ans

Travail déposé mars 2006

Date de présentation juin 2006

Amandine BARMAZ
HES 03 PT AS

« Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteur. »

REMERCIEMENTS

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de mon travail de mémoire.

M^{me} Thönnissen Evelyne, directrice de ce mémoire, pour son aide, sa disponibilité et son engagement tout au long de ce travail.

Les familles d'accueil et les enfants naturels interviewés, pour leur collaboration et leur confiance.

M^{me} Sierro Colette, M^{me} Buchard Delphine et M^{me} Gerda Fellay, les personnes ressources de ce mémoire, pour leur disponibilité et leurs connaissances.

M^{me} Barmaz Elisabeth, lectrice et correctrice de ce mémoire, pour le temps et l'attention accordés à mon travail.

Toutes les personnes, qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce mémoire.

Ma famille et Thierry pour leur soutien inconditionnel durant toutes mes études.



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES : TABLE DES MATIERES

1. Introduction : Résumé de la recherche et mots-clés.....	p. 6
2. Construction de l'objet de recherche.....	p. 7
2.1 Thématique.....	p. 7
2.2 Objectifs opérationnels.....	p. 8
3. Cadre théorique : les concepts utilisés.....	p. 8
3.1 La famille d'accueil ou le placement familial.....	p. 8
3.1.1 Aspects juridiques.....	p. 9
3.2 L'enfant.....	p. 11
3.2.1 L'enfant biologique ou naturel.....	p. 11
3.2.2 L'enfant en placement.....	p. 12
3.3 La fratrie.....	p. 12
3.4 Le lien.....	p. 13
3.4.1 La construction du lien.....	p. 14
3.4.2 La théorie sur l'intégration de Nienstedt et Westermann.....	p. 15
3.4.3 La théorie de l'attachement de John Bowlby.....	p. 16
4. Hypothèses retenues.....	p. 16
5. Terrain de recherche.....	p. 17
6. Méthode de recueil des données.....	p. 18
6.2 Aspects éthiques.....	p. 18
7. Présentation des familles interrogées.....	p. 20
8. Analyse des données.....	p. 21
8.1 Procédure d'analyse.....	p. 21
9. Analyse thématique.....	p. 21
9.1 Dimension temporelle.....	p. 21
9.1.1 Temps nécessaire au développement de la relation.....	p. 21
9.1.2 Durée du placement.....	p. 23
9.1.2.1 Incertitude.....	p. 24
9.1.3 Chronologie du placement : évolution versus succession d'évènements.....	p. 24
9.2 Dimension sécuritaire.....	p. 25
9.2.1 Clarté des rôles familiaux.....	p. 25
9.2.2 Réseau ou cadre professionnel.....	p. 26
9.2.3 Attentes et besoins des enfants naturels.....	p. 27
9.2.4 Synthèse.....	p. 29
9.3 Dimension affective.....	p. 30
9.3.1 De l'affection à l'amour.....	p. 30
9.4 Dimension relationnelle.....	p. 31
9.4.1 Les relations fraternelles.....	p. 31
9.4.1.1 Formes de relations fraternelles.....	p. 32
9.4.2 Intérêts et valeurs en commun.....	p. 34
9.4.3 Investissement personnel.....	p. 35
9.4.4 Difficultés dans l'élaboration d'un lien fraternel.....	p. 35
9.4.4.1 Age au moment du placement.....	p. 35
9.4.4.2 Famille d'origine de l'enfant placé.....	p. 36
9.4.4.3 Comportements de l'enfant placé.....	p. 37
9.4.4.4 Implication souhaitée des enfants naturels.....	p. 37
9.4.5 Développement qualitatif de la relation.....	p. 38

9.4.6 Synthèse.....	p. 39
9.5. Sentiment d'appartenance.....	p. 40
9.5.1 Partage de la vie fraternelle.....	p. 40
9.5.2 Etre un membre à part entière de la fratrie.....	p. 42
9.5.3 Rôles et devoirs des enfants naturels vis-à-vis des enfants accueillis.....	p. 44
9.5.4 Synthèse.....	p. 45
9.6 Dimension de partage.....	p. 46
9.6.1 Partage de la vie familiale.....	p. 46
9.6.2 Cadre d'orientation : éducation et valeurs.....	p. 48
9.6.2.1 Enfant naturel : référence / point d'ancrage.....	p. 50
9.7 Dimension d'attachement.....	p. 50
9.7.1 Formes de relations familiales.....	p. 50
9.7.2 Etre un membre à part entière de la famille d'accueil.....	p. 51
9.7.3 Synthèse.....	p. 52
9.8 Dimension adaptative.....	p. 53
9.8.1 Acquisition et changement de comportement.....	p. 53
9.8.1.1 Conformité aux règles familiales.....	p. 55
9.8.2 Gestion de conflits et de difficultés.....	p. 55
9.8.3 Intégration à la vie familiale.....	p. 56
9.8.4 Synthèse.....	p. 58
10. Synthèse et vérification des hypothèses de la recherche.....	p. 59
11. Limites de la recherche.....	p. 62
12. Perspectives de la recherche et pistes d'action.....	p. 63
13. Réflexions personnelles.....	p. 65
14. Bilan du processus d'apprentissage.....	p. 66
15. Bibliographie.....	p. 68
16. Annexes.....	p. 71



1. Introduction : Résumé de la recherche et mots-clés

Devenir famille d'accueil, quelle aventure! Mais n'est-elle pas encore plus belle lorsque l'on devient frère ou sœur d'accueil?

L'objet d'étude de ce mémoire est de savoir comment se construit et évolue le lien qui se tisse entre un enfant placé en famille d'accueil et les enfants naturels de cette famille. Deviennent-ils amis, frères, sœurs ou ennemis? Quels sont les rôles des enfants naturels et du lien fraternel établi dans le processus d'intégration de l'enfant placé dans la famille d'accueil? Autant de questions auxquelles ce travail tentera de répondre.

Se basant sur des concepts théoriques précis (famille d'accueil, enfant, fratrie, lien, intégration), ce mémoire aborde les cinq sujets suivants :

- Combien de temps nécessite l'élaboration d'un lien fraternel? Comment est-il perçu ? Quel rôle joue la durée du placement sur la qualité de ce lien? Qu'est-ce que cette période de temps amène à la relation? Sécurité, clarté des rôles familiaux, cadre professionnel? Quels sont les attentes et les besoins des enfants naturels?
- Quelle place occupent l'affection et l'amour dans les relations entre enfants placés et enfants naturels des familles d'accueil? Quelles sont les formes de relations fraternelles? Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'élaboration d'une relation avec un enfant en placement?
- Dans quelle mesure l'appartenance à la fratrie favorise-t-elle l'élaboration d'un lien fraternel? Quels sont les éléments qui définissent l'appartenance à la fratrie? Le partage de la vie fraternelle, être un membre à part entière?
- Quel est le rôle du lien fraternel dans le développement, chez l'enfant placé, d'un sentiment d'appartenance à la famille d'accueil? Quels sont les éléments qui déterminent cette appartenance? Le partage d'un cadre d'orientation, une vie familiale commune? Quelles sont les formes de relations familiales?
- Dans quelle mesure le lien fraternel favorise-t-il l'adaptation de l'enfant placé à sa famille d'accueil? Quel est son rôle dans le processus d'intégration de cet enfant à son nouvel environnement familial?

L'analyse de ses cinq parties doit permettre de vérifier la nature fraternelle du lien unissant les enfants placés et les enfants naturels, et de clarifier le rôle de ce lien dans l'intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil.

Ce travail donne la parole aux enfants naturels des familles d'accueil et offre un précieux éclairage sur leurs expériences et leurs perceptions du placement. Il permet également à tous les professionnels, amenés à travailler avec eux, de mieux comprendre leur problématique afin de les impliquer davantage dans leurs démarches de placement de leur quotidien professionnel.

Mots-clés : Placement familial / enfants naturels / enfants en placement / fratrie / lien fraternel / sentiment d'appartenance / intégration / famille d'accueil

2. Construction de l'objet de recherche

2.1 Thématique

Une partie du travail attribué à l'office de la protection de l'enfance (OPE) consiste à organiser et à réaliser, en collaboration avec les organes de tutelle, le placement d'enfants, en situation difficile, au sein de familles d'accueil. L'enfant placé est suivi par une assistante sociale qui lui rend visite régulièrement et qui s'assure du bon déroulement de son placement. L'enfant est accueilli dans sa « nouvelle famille », dans laquelle il vit et grandit pendant une période indéterminée. Dans son nouvel environnement, il fait la connaissance de frères et / ou sœurs plus âgés ou plus jeunes que lui, avec qui il devra cohabiter et trouver sa place. Son arrivée dans la fratrie provoque un bouleversement qui permet à chacun de réajuster sa place au sein de la fratrie et de la famille, et de tisser de nouveaux liens.

Il y a maintenant quatre ans, que ma famille a accueilli une petite fille placée par l'OPE. Cette arrivée a bouleversé ma vie, celle de ma famille et de ma fratrie, tant au niveau organisationnel que relationnel. Etant l'aînée de deux autres frères et sœurs, j'ai pris part quotidiennement à l'élaboration et l'épanouissement de nouvelles relations au sein de cette fratrie agrandie. Avec du recul, je constate, cependant, que ma relation avec ma petite sœur d'accueil diffère de celle établie par mon frère ou mon autre sœur. C'est pour cette raison, que je me pose la question suivante :

« Comment se définit le lien entre un enfant placé en famille d'accueil et les enfants naturels de cette famille? »

Le travailleur social ou, plus précisément, l'assistant social est régulièrement en contact avec des enfants en placement, avec leurs familles et les familles d'accueil. Dans son rôle d'intermédiaire entre ces trois protagonistes, il sera amené, une fois ou l'autre, à considérer l'enfant placé dans son rapport avec les membres de la fratrie accueillante. Demander l'opinion de ces derniers, sur une problématique les concernant, et connaître le lien qui les unit à l'enfant placé, lui permettra d'aborder la situation de placement de manière plus large et d'adapter son intervention professionnelle aux besoins des deux parties.

Ce qui m'a intéressée dans cette recherche, c'est de pouvoir donner la parole aux enfants naturels des familles d'accueil. En effet, la majeure partie des travaux consacrés au placement familial n'aborde pas le sujet de leur point de vue. Dans le domaine relationnel, la notion de lien est généralement analysée dans les rapports « enfant placé et parents naturels » ou alors, « enfant placé et parents d'accueil » (maintien, restauration, séparation). Partant de mon expérience personnelle, je constate également que l'opinion des enfants accueillants est rarement sollicitée par les professionnels (uniquement lors de la décision de placement) et reste un sujet de discussion familiale et non un objet d'étude. Ainsi, afin de mieux comprendre les relations qui se développent lors d'un placement, je souhaite les analyser du point de vue de la fratrie accueillante en mettant en lumière les caractéristiques, les diverses formes, les fonctionnements et les difficultés de construction de ce lien. Ce travail permettra également d'apporter des explications à la problématique relationnelle vécue par les frères et sœurs d'accueil, ainsi que des pistes d'intervention pour tout travailleur social.

2.2 Objectifs opérationnels

Pour réaliser mon travail de recherche, je me suis fixée les objectifs suivants :

1. Définir les concepts principaux.
2. Identifier les attentes et les besoins des enfants de la famille d'accueil au niveau de la relation avec un enfant placé.
3. Décrire les différents types de relations existants entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil.
4. Répertorier les difficultés relatives à l'élaboration de relations avec un enfant placé ainsi que les éléments qui ont favorisé l'établissement du lien.
5. Préciser le cadre professionnel pouvant favoriser l'établissement des liens entre l'enfant placé et les enfants de la famille d'accueil.

3. Cadre théorique : les concepts utilisés

Mon travail de recherche se fonde sur quatre concepts théoriques principaux, à savoir la famille d'accueil ou le placement familial, l'enfant, la fratrie et le lien.

3.1 La famille d'accueil ou le placement familial

La notion de famille d'accueil est relativement récente et usuellement désignée par le terme de placement familial. « L'enfant qui, pour différentes raisons, momentanées ou durables, ne peut vivre auprès de ses parents ou de la personne détentrice de l'autorité parentale, peut être accueilli ou placé pour une durée limitée ou indéterminée dans une autre famille, apparentée ou non. En Suisse, le placement d'enfants est régi par l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OCF 77). La famille accueillante ne se substitue pas à la famille de sang, mais reçoit pour mission de veiller à la prise en charge et à l'éducation domestique de l'enfant, en complémentarité avec la famille d'origine. La famille d'accueil doit être agréée par les instances désignées par la législation et elle est souvent soutenue dans sa tâche, par le service social référent du placement de l'enfant¹. »

Il existe deux sortes de placement familial :

- le placement familial social : il s'agit d'une mesure sociale ou socio-éducative permettant de soulager les parents ou de protéger l'enfant
- le placement familial thérapeutique : il s'agit d'une mesure médico-psychologique destinée à une catégorie spécifique d'enfants (malades, handicapés, etc.)

Le placement peut être demandé par les parents biologiques de l'enfant (placement volontaire) ou par un organisme de placement, telle une autorité tutélaire ou communale (OPE, tuteur, curateur, service social, etc.)

Avant le placement de l'enfant, une enquête préliminaire est effectuée afin de trouver la famille d'accueil adéquate. Cette enquête examine les besoins de l'enfant, la composition familiale, les ressources de la famille en matière de soins, ses méthodes éducatives et l'âge des enfants biologiques. En principe, le placement doit s'effectuer

¹ FRAGNIERE, Jean-Pierre. GIROD, Roger. Dictionnaire Suisse de la politique sociale. p. 234

par étapes. Au début, l'enfant séjourne dans la famille d'accueil un week-end, puis des vacances et pour finir s'y établit. L'enfant, sa famille d'origine et sa famille d'accueil doivent être aidés et soutenus tout au long de cette démarche.

L'accueil d'un enfant peut se dérouler de différentes manières, c'est-à-dire durant la journée, la semaine, les week-ends, les vacances ou en permanence. Pour l'ensemble des soins et de l'éducation qu'elle fournit à l'enfant, la famille d'accueil reçoit un défraiement. La présence de l'enfant dans la famille d'accueil implique tous ses membres : père, mère, enfants, collatéraux et amis.

L'enjeu principal du placement familial est expliqué dans l'affirmation de Myriam David : « L'enfant appartient à des parents qui ne peuvent s'occuper de lui sans pour autant l'abandonner et, de ce fait, il n'appartient jamais complètement à la famille d'accueil. (...) C'est le propre du placement familial de faire de cet enfant un enfant partagé, divisé, qui lutte compulsivement pour et contre son appartenance tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ses deux familles². »

3.1.1 Aspects juridiques

Concernant le placement familial, il existe, dans le droit suisse, une ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption, datant du 19 octobre 1977 (Cf. Annexe 6)

Les articles principaux sont les suivants :

Article 1 Principe

¹ En vertu de la présente ordonnance, le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance.

² Indépendamment du régime de l'autorisation, le placement peut être interdit lorsque les personnes intéressées ne satisfont pas, soit sur le plan de l'éducation, soit quant à leur caractère ou à leur état de santé, aux exigences de leur tâche, ou que les conditions matérielles ne sont manifestement pas remplies.

³ Sont réservées:

- a. Les attributions des parents ainsi que des organes de tutelle et des tribunaux pour mineurs;
- b. Les dispositions de droit public assurant la protection des mineurs, notamment dans le domaine de la lutte contre la tuberculose.

Article 4 Régime de l'autorisation

¹ Toute personne qui, pendant plus de trois mois ou pour une durée indéterminée, accueille chez elle un enfant qui est soumis à la scolarité obligatoire ou qui n'a pas quinze ans révolus, pour assurer son entretien et son éducation, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, doit être titulaire d'une autorisation officielle.

² DAVID. Myriam. Le placement familial. p. 11

- ² Une autorisation est également requise:
- a. Lorsque l'enfant est placé par une autorité:
 - b. Lorsque l'enfant ne passe pas les fins de semaine chez ses parents nourriciers.

³ Les cantons peuvent renoncer à subordonner au régime de l'autorisation le placement d'un enfant dans sa parenté.

Article 8 Autorisation

¹ Les parents nourriciers doivent requérir l'autorisation avant d'accueillir l'enfant.

² L'autorisation leur est délivrée pour un enfant déterminé; elle peut être limitée dans le temps et assortie de charges et conditions.

³ L'enfant doit être convenablement assuré contre la maladie et les accidents ainsi qu'en matière de responsabilité civile.

⁴ L'autorisation délivrée pour l'accueil d'un enfant de nationalité étrangère qui a vécu jusqu'alors à l'étranger (art. 6) ne produit ses effets que lorsque le visa est accordé ou que l'octroi de l'autorisation de séjour est assuré (art. 8a).

Article 10 Surveillance

¹ L'autorité désigne une personne compétente qui fera au domicile des parents nourriciers des visites aussi fréquentes qu'il le faudra, mais une au moins par an.

² La personne chargée de ces visites doit s'assurer que les conditions auxquelles est subordonné le placement sont remplies; elle conseille les parents nourriciers et les aide à surmonter les difficultés qui se présentent.

³ L'autorité peut renoncer à exiger ces visites lorsque la surveillance des conditions de placement peut être exercée de manière suffisante soit par le représentant légal, soit par celui qui a ordonné le placement ou y a procédé ou que d'autres raisons permettent de conclure que toute atteinte portée aux intérêts de l'enfant paraît exclue.

⁴ L'autorité veille à ce que la représentation légale de l'enfant soit dûment réglée.

Article 11 Retrait de l'autorisation

¹ Lorsqu'il est impossible de remédier à certains manques ou de surmonter certaines difficultés, même avec le concours du représentant légal ou de celui qui a ordonné le placement ou y a procédé, et que d'autres mesures d'aide apparaissent inutiles, l'autorité retire l'autorisation; elle invite le représentant légal ou celui qui a ordonné le placement ou y a procédé à placer l'enfant ailleurs dans un délai convenable.

² Si cette démarche est vaine, l'autorité en informe les autorités tutélaires du lieu de domicile et, le cas échéant, du lieu de séjour de l'enfant (art. 315 CC¹).

³ Lorsqu'il y a péril en la demeure, l'autorité doit retirer immédiatement l'enfant et le placer provisoirement ailleurs; elle en informe les autorités tutélaires du lieu de domicile et du lieu de séjour de l'enfant.

Les articles 294, 300, 307, 310 et 316 du Code Civil Suisse, ainsi que les articles 34, 35 et 36 de la Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000, légifèrent également en matière de placement familial (Cf. Annexes).

La présentation de tous ses articles de lois permet la mise en évidence du contexte juridique dans lequel un placement est effectué et des conditions sine qua non nécessaires à son bon déroulement et garantes de sécurité et de protection pour l'enfant placé. C'est dans cet environnement juridique que l'enfant va évoluer en famille d'accueil et nouer des relations. Ces notions sont développées dans les concepts suivants.

3.2 L'enfant

« Au sens étymologique, le terme enfant (du latin *Infans*) désigne l'être humain qui n'a pas encore acquis l'usage de la parole. Dans son acception actuelle en psychologie, le terme d'enfance désigne une étape du développement de l'être humain qui, selon les auteurs, se situe entre la naissance et la maturité, entre la naissance et la puberté ou encore entre l'émergence du langage et la puberté. On distingue la première enfance (jusqu'à 3 ans) de la deuxième (de 3 à 7 ans) et de la troisième (7 à 12 ans), cette dernière débouchant sur l'adolescence³. »

Afin de mieux comprendre la problématique du placement familial et plus spécifiquement celle relative aux relations inter-fratrie, il est important de distinguer les enfants biologiques des enfants en placement.

3.2.1 L'enfant biologique ou naturel

L'arrivée d'un enfant en placement engendre des répercussions sur les relations entre les enfants biologiques et les parents, car la dynamique familiale intérieure est changée. Il est important que l'enfant biologique soit impliqué dans la décision d'accueillir un enfant et y consente. Au début du placement, l'attention et la tendresse exigées par le nouveau venu, amènent parfois les enfants biologiques à se sentir désavantagés et même abandonnés. Pourtant, vivre avec un enfant en placement est une expérience extrêmement enrichissante et importante. Pour permettre le bon déroulement du placement, il est nécessaire que les parents distinguent la spécificité de chaque enfant et qu'ils passent des moments ensemble sans l'enfant placé. Ainsi, les enfants biologiques sont convaincus d'entretenir un lien exclusif avec leurs parents. Les enfants biologiques, en s'investissant considérablement, jouent un rôle important pour l'enfant en placement. En effet, vivre avec des enfants en bonne santé lui est salutaire.

Dans ce travail, le concept d'enfant naturel sera utilisé dans une perspective de filiation aux parents d'accueil et, non pas d'âge réel. C'est pour cette raison que, dans cette recherche, l'appellation « enfant naturel » regroupe des jeunes entre 12 et 22 ans.

³ DORON, Roland. PAROT, Françoise. Dictionnaire de psychologie. p 244

3.2.2 L'enfant en placement

« L'enfant en placement est un enfant qui ne vit pas au foyer de ses parents biologiques, mais dans une famille qui n'est pas la sienne (famille nourricière). Conformément à l'Ordonnance réglant le placement d'enfants (réglementations législatives), un enfant de moins de 15 ans vivant au foyer de parents nourriciers est considéré comme un enfant en placement⁴. »

La durée du placement est un élément important pour l'enfant placé, car elle a une influence sur ses liens avec autrui. En effet, un bébé sera attaché aux personnes qui le soignent après quelques mois, tandis qu'un enfant plus âgé, ayant des relations fortes avec ses parents naturels, maintiendra ce lien et ne les remplacera jamais. Un enfant peut se considérer comme membre à part entière de sa famille d'accueil, tout en conservant des liens avec ses parents biologiques, et un autre vouloir à tout prix rejoindre sa famille naturelle. L'important est que ces enfants connaissent leur origine et que les parents d'accueil leur expliquent les raisons de leur placement.

Les enfants qui sont placés par les services sociaux proviennent généralement de milieux à problèmes. En effet, l'isolement social, la maladie (alcoolisme, toxicomanie), les histoires de négligence ou d'abus sont fréquents dans leurs entourages familiaux. Ces éléments entravent le développement physique et mental de l'enfant, ce qui nécessite son placement. Il s'effectue dans son intérêt, pour lui permettre de s'épanouir et de développer toutes ses capacités. Cependant, le placement, synonyme de séparation, peut entraîner des problèmes de carence relationnelle ou affective.

« La carence affective est un processus pathologique qui risque d'apparaître chez un enfant de moins de trois ans n'ayant pas bénéficié d'un investissement affectif stable. Cet enfant adresse aux personnes qui en ont soin une demande affective très intense, mais porte en lui quelque chose qui l'empêche de profiter de ce qui lui est donné, parce qu'à l'origine, on s'est dérobé à ses demandes⁵. »

Pour Denise Bourgault « Le placement d'un enfant (...), est toujours un « déplacement », qui signifie qu'il n'a plus sa place, pour un temps plus ou moins long, dans l'espace où il a vécu jusqu'alors et dont il doit faire provisoirement le deuil. Il s'agit donc bien d'un « enfant en souffrance », dont il faut évaluer, si possible avant le placement et tout au long de son déroulement, ses capacités réelles à faire face à un tel bouleversement⁶ ».

3.3 La fratrie

La fratrie est l'ensemble des frères et sœurs d'une même famille. « Mais la fratrie ne se limite sans doute pas aux liens de sang. Elle peut être appréhendée comme le lieu d'une expérience commune vécue avec d'autres enfants. Un lieu d'échange et de découverte, d'amour et d'hostilité, de plaisir et de jalousie. Un lieu de vie partagée dans la fraternité. On naît frère et sœur, certes, mais on le devient aussi et on le

⁴Association Suisse pour les Enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p.137

⁵BOURGAULT, Denise. DE LA HARPE, Françoise. L'enfant en famille d'accueil. p.55

⁶Ibid. p.12

reste⁷. » Précisons ici, que les liens entre frère et sœurs de sang peuvent prendre, selon les auteurs (Neuburger R. et Caille P.), l'appellation de fratrie.

La fratrie est un lieu d'apprentissage et de partage, qui prépare l'enfant à la vie en groupe et sociétale. En effet, celle-ci lui permet d'acquérir de nombreuses expériences dans le domaine des relations humaines. Dans le contexte familial actuel, les critères définissant la fratrie sont l'appartenance ou la non-appartenance, autrement dit l'inclusion ou l'exclusion. Le point central est le partage du même amour parental.

Dans cette première sphère familiale et fraternelle, l'enfant doit trouver sa place et la construire, afin de pouvoir s'y positionner et prendre des responsabilités. A travers les relations entre frères et sœurs, il découvre des sentiments tels que la solidarité, l'altruisme ou la compassion et amorce ainsi la construction de sa personnalité. Trouver son identité, se définir comme une personne à part entière, reconnaître sa différence et préserver son intégrité sont les principaux enjeux de chaque membre d'une fratrie.

Les nombreux conflits existants au sein de la fratrie permettent à l'enfant d'acquérir la notion de compromis. L'origine de la majeure des conflits se prénomme jalousie. Elle traduit la peur de perdre sa place, de ne pas être aimé ou encore d'être abandonné. Elle s'exprime également lors de l'arrivée d'un nouveau membre dans la famille ou d'un départ. La jalousie doit être reconnue, acceptée et expliquée, car elle fait partie inhérente du développement de l'enfant et permet de rééquilibrer les relations.

Lorsqu'il est question de fratrie, le terme d'enfant unique doit être explicité. « Être enfant unique représente le fantasme de nombreux enfants qui rêvent d'être l'objet d'amour exclusif de leurs parents, tout comme, à l'inverse, l'enfant unique souhaite partager ses jeux et imagine des relations fraternelles idéalisées, sans rivalité ni égalité. Mais la réalité est plus complexe : avoir des frères et des sœurs apporte des contraintes et des plaisirs⁸. » Dans les fratries, où l'écart d'âge entre les enfants est important, la notion d'enfant unique fonctionnel est également utilisée, car ces enfants sont considérés et éduqués comme tel.

La place occupée dans la fratrie est essentielle dans les relations fraternelles. Être le cadet ou l'aîné n'a pas la même signification. En effet, l'aîné doit faire le chemin pour les suivants tandis que le cadet est le plus chouchouté. La différence d'âge influence également la relation. Si l'écart entre les frères et sœurs est petit, une relation de proximité et de complicité, mais aussi de rivalité et de jalousie se développe. Lorsque cet écart d'âge augmente, la rivalité et la jalousie diminuent, car le premier enfant possède déjà un réseau d'amis (école).

3.4 Le lien

Le lien est « ce qui lie, affectivement ou moralement, qqn à qqn ou à qqch; relations⁹ ». Dans le vocabulaire juridique, le concept de lien se rattache aux

⁷ DESARZENS, Gabrielle. La fratrie. p. 9

⁸ ANGEL, Sylvie. Des frères et des sœurs. p. 68

⁹ Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse. p. 6290

relations avec les parents, la fratrie, les camarades, les voisins, les connaissances de la famille, c'est-à-dire l'ensemble du réseau social de l'enfant.

Il existe trois types de lien dans une famille ; le lien d'alliance entre les conjoints, de filiation entre les parents et l'enfant et de germanité entre les frères et sœurs. Tous font partie du lien de parenté.

Le lien fraternel : « Se dit de ce qui se rapporte à des frères et à des sœurs, au lien qui les unit. Se dit de ce qui a lieu entre personnes unies comme frères et sœurs (amitié fraternelle). Se dit de qqn (de son comportement) qui a comme des sentiments de frère pour qqn, qui l'accueille comme un frère ; amical ; cordial¹⁰ »

« Depuis l'enfance, frères et sœurs confectionnent tout au long de leur vie ce que l'on appelle le lien fraternel. Qu'ils soient proches ou éloignés, complices ou ennemis, qu'ils se critiquent ou s'admirent mutuellement, les frères et sœurs tissent une trame de rapports riche et complexe¹¹. » Ces relations sont fusionnelles, ennemies, étroites, distantes, fragiles ou fortes et sont en perpétuelle évolution. Avec le temps, les relations fraternelles peuvent évoluer. En effet, les expériences de la vie permettent, soit d'effacer les tensions et de renforcer les liens, soit d'accentuer les conflits et de rompre les relations.

En matière de placement familial, on distingue **le lien nourricier**. Il s'agit de la structure au cœur de laquelle évolue un enfant en placement. Cette structure est composée des parents biologiques et nourriciers, des autorités tutélaires et de surveillance, du curateur ou du tuteur, des services sociaux ou services de placement, des psychologues, thérapeutes, enseignants ou médecins.

3.4.1 La construction du lien

Il existe trois manières pour l'enfant d'établir le lien avec autrui : soit en le percevant physiquement, soit en le représentant, soit en l'hallucinant.

1. L'enfant perçoit autrui par ses cinq sens, en particulier l'ouïe, la vue et le toucher. Cette étape nécessite la présence physique d'une autre personne. Ce comportement est observé principalement chez les bébés durant les premiers mois. Au fil des jours, l'enfant mémorise l'image de la personne et lorsque celle-ci s'absente, il ne la perd pas. Le lien est établi.
2. L'enfant se représente autrui lorsque celui-ci n'est pas là. En effet, la perception et la représentation s'excluent mutuellement. A partir du moment où l'enfant imagine l'autre en son absence, il entre dans le fonctionnement représentatif. En pensant à cette personne, il s'en sépare physiquement, tout en y restant lié par la pensée. Ce processus implique que l'enfant ait vécu de bonnes expériences avec cette personne et qu'il se sente en sécurité auprès d'elle.
3. L'enfant hallucine autrui en l'idéalisant en son absence. Il lui attribue des personnages rassurants ou terrifiants pour essayer de maintenir le lien.

¹⁰ Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse. p. 4533

¹¹ DESARZENS, Gabrielle. La fratrie. p. 11

3.4.2 La théorie sur l'intégration de Nienstedt et Westermann¹²

Afin que l'enfant en placement se construise une relation avec sa famille d'accueil, il doit s'y intégrer progressivement. Selon les deux psychologues Nienstedt et Westermann, fondateurs de la théorie sur l'intégration, ce processus se divise en trois phases :

1. La phase d'adaptation

« Dans une première période, l'enfant se comporte souvent de manière parfaitement adaptée. Les parents se méprennent sur cette apparente insertion parfaite : ils croient que l'enfant les a acceptés comme parents. Les raisons pour cette « attitude conforme » sont plutôt que l'enfant, insécurisé, dépend de la bienveillance des adultes qui sont maintenant significatifs pour lui, et qu'il ne veut pas les perdre. En s'adaptant apparemment aux règles de la famille, l'enfant cherche à se donner un cadre d'orientation, sans qu'il assimile vraiment les règles. Ce n'est qu'au moment où l'enfant a retrouvé un certain degré de sécurité et d'intimité, qu'il sera capable de s'ouvrir progressivement.

2. La phase de transmission ou la reproduction des conflits

(...) L'enfant montre des comportements qui sont complètement incompréhensibles. Ses réactions, même dans les situations banales, sont exagérées : il insulte certains des membres de la famille, il refuse avec véhémence tout contact physique. (...) Les provocations sont fréquentes et multiformes. La multitude des conflits et difficultés est interprétée par les parents nourriciers comme une régression. (...) Le fait que les problèmes augmentent massivement amène nombreux parents nourriciers à la conviction d'être dépassés par la situation. Il n'est pas rare que la dissolution du lien nourricier en soit la conséquence. En vérité, ce changement radical traduit un nouveau stade dans le développement de l'enfant : son comportement ne se dirige pas contre les parents nourriciers, mais est dû au fait qu'il reporte les expériences vécues dans la nouvelle situation, donc qu'il reproduit des conflits antérieurs. (...) L'enfant qui a souffert de la violence de son père reportera son angoisse ou sa haine à son égard, sur le père nourricier, quand, celui-ci le touche. (...) Le sentiment d'être accepté par les parents nourriciers, de pouvoir leur faire confiance permettra à l'enfant de se départir des comportements d'autrefois et de s'embarquer dans de nouveaux. L'enfant essaiera par tous les moyens possibles de vérifier la fiabilité et la solidité de cette nouvelle relation.

3. La régression ou la construction de l'attachement

Quand, pendant la phase de transmission, l'enfant a eu la possibilité d'assumer son vécu, il sera capable de se construire de nouvelles relations. A ce stade, l'enfant vit une régression : il veut qu'on le traite comme un bébé, certains réclament même un biberon. Ces besoins illustrent que l'enfant veut recommencer à zéro. Quand on lui donne cette chance, il peut rattraper tout ce qu'il a manqué, peut satisfaire des besoins insuffisamment comblés. Ainsi, les conditions nécessaires pour un développement positif de l'enfant sont mises en place. (...) A ce stade de développement, on peut observer que l'enfant découvre son corps, qu'il explore ses capacités, qu'il prend des initiatives, qu'il prend des attitudes agressives, qu'il traverse une crise d'opposition, qu'il commence à assimiler des normes et des

¹² NIENSTEDT, Monika. WESTERMANN, Armin. Pflegekinder, Psychologische Beiträge zur Sozialisation von Kindern in Ersatzfamilien. Münster 1995

valeurs. Les parents nourriciers constateront que l'enfant développe un sentiment d'appartenance : l'intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille a avancé. (...) Pour que les relations dans la famille nourricière puissent évoluer de manière positive, il faut du temps, parfois 18 mois ou même plus¹³. »

3.4.3 La théorie de l'attachement de John Bowlby¹⁴

John Bowlby, fondateur de la théorie de l'attachement, définit le lien affectif entre l'enfant et ses parents par la notion d'attachement. D'après sa théorie, « chaque enfant est muni d'un système comportemental qui a pour but d'établir un lien avec une personne significative (principale), et de le maintenir. (...) Le comportement d'attachement de l'enfant (il pleure, il s'agrippe à et se blottit contre la personne d'attachement, il l'appelle...) produit en règle chez la personne d'attachement une attitude de soins. La conjonction du comportement de l'enfant et de l'attitude des soins des parents génèrent les attachements¹⁵. » Afin que l'enfant construise des liens solides, il est nécessaire que ces personnes significatives ne soient plus interchangeables. Il existe quatre sortes d'attachement :

1. L'attachement sécurisant : La personne répond aux besoins de l'enfant et reste à sa disposition. L'enfant se sent en sécurité.
2. L'attachement anxieux-ambivalent : La personne ne répond pas systématiquement aux besoins de l'enfant. Celui-ci se sent insécurisé, mais tente par lui-même d'établir cet attachement. Il cherche en même temps la proximité de cette personne et à s'en éloigner. Il ressent cette situation avec beaucoup d'inquiétude.
3. L'attachement anxieux-évitant : La personne rejette l'enfant, qui ne cherche plus la proximité de la personne.
4. L'attachement désorganisé : Les parents ont mal vécu leur processus d'attachement étant enfant et sont incapables de mettre en place un comportement de soins. Conséquence, leur enfant est incapable de développer une stratégie d'attachement précise et est souvent angoissé. C'est le cas des enfants maltraités.

4. Hypothèses retenues

Pour déterminer les hypothèses de ma recherche, je suis partie de ma question de départ et des concepts analysés. J'en ai dégagé deux hypothèses principales ; la première répondant à ma question initiale et la deuxième, conséquente à celle-ci, expliquant sa finalité.

H 1 La relation entre l'enfant placé en famille d'accueil et les frères et sœurs de cette famille se définit par le lien fraternel.

Partant de la définition suivante du lien fraternel : « Se dit de qqn (de son comportement) qui a comme des sentiments de frère pour qqn, qui l'accueille comme

¹³ Association Suisse pour les Enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. pp. 120-122

¹⁴ BOWLBY, John. Attachement et perte. Paris 2000

¹⁵ Association Suisse pour les Enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p.107

un frère ; amical ; cordial¹⁶ », je constate qu'elle est applicable aux situations de placement familial.

Cette hypothèse m'amène à poser les sous-hypothèses suivantes :

H 1.1 Pour qu'un lien fraternel s'établisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, une période de temps suffisamment longue doit s'écouler.

H 1.2 Pour qu'un lien fraternel naisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, un lien affectif doit s'établir.

H 1.3 Pour qu'un lien fraternel s'établisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, l'appartenance à la fratrie doit être réalisée.

H 2 Le lien fraternel favorise l'intégration de l'enfant placé dans sa famille d'accueil.

La première hypothèse confirmée, je me base sur la théorie de Nienstedt et Westermann pour examiner le rapport existant entre le lien fraternel développé et l'intégration de l'enfant placé dans sa famille d'accueil.

Cette hypothèse m'amène à poser les sous-hypothèses suivantes :

H 2.1 Le lien fraternel favorise le développement du sentiment d'appartenance à la famille d'accueil.

H 2.2 Le lien fraternel favorise l'adaptation de l'enfant placé à son nouvel environnement familial.

Afin de répondre à toutes ces hypothèses, j'ai élaboré un tableau, dans lequel j'ai déterminé les dimensions, les indicateurs et les variables de chacune d'elles (Cf. Annexe 2). En reprenant les indicateurs, j'ai formulé une série de questions et créé mon guide d'entretien (Cf. Annexe 3). A la fin de mes interviews, j'ai retranscrit l'intégralité des réponses apportées (Cf. Annexe 4). Ensuite, j'ai repris mon tableau, dans lequel j'ai inséré les réponses confirmant, refusant ou modifiant mes indicateurs et hypothèses (Cf. Annexe 5). Ce tableau permet de faire ressortir pour chaque hypothèse et sous-hypothèse des thèmes principaux, que j'ai ensuite analysés en tenant compte des indicateurs et des variables. Le résultat ainsi obtenu va me permettre de confirmer ou de réfuter mes hypothèses de recherche.

5. Terrain de recherche

La recherche porte sur un échantillon de 8 jeunes sédunois et bramoisiens, ayant accueilli au sein de leur famille un enfant placé. Pour obtenir des résultats plus représentatifs, j'ai choisi d'interroger deux enfants par famille et, si possible, un garçon et une fille (c'est le cas de 2 familles sur 4). Avec cette formule, je peux comparer les similitudes et les divergences des données selon le milieu et le sexe,

¹⁶ Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse. p. 4533

obtenir un panel d'informations et de représentations plus larges et nuancées sur une situation précise de placement et, de ce fait, étayer mon analyse.

Cette enquête étant ciblée sur la région du Valais central, principalement sur Sion, mon échantillon est restreint géographiquement. Il n'a aucune prétention de représentativité globale de la problématique, mais se veut illustratif de la population étudiée. Le fait de définir des critères précis (deux membres par famille et des deux sexes, dès 12 ans) et le manque réel de famille d'accueil en Valais, n'ont pas facilité la délimitation de mon terrain d'enquête.

6. Méthode de recueil des données

Me basant sur la méthodologie de recherche de Quivy Raymond¹⁷, j'ai opté pour le procédé qualitatif de l'entretien semi-directif, afin de récolter les informations nécessaires à mon travail. Avant de réaliser mes interviews, j'ai élaboré un guide d'entretien comprenant une quinzaine de questions. Afin de valider cet outil de recueil de donnée, je l'ai soumis à évaluation. Après ce test, j'ai dû réaliser quelques modifications, car certaines de mes questions étaient trop « techniques » et d'autres pas assez ouvertes.

Utilisant ce questionnaire comme fil rouge, j'ai organisé mes entretiens en fonction des réponses apportées par les personnes et de leurs réactions. Ce procédé leur a permis de développer certains événements précis de leur vécu en enrichissant et nuanciant leurs réponses. La méthode de l'entretien semi-directif comporte quelques avantages et limites. Elle permet au chercheur d'approfondir la thématique en partageant les expériences et le vécu des personnes interrogées. Elle lui offre une liberté d'action et lui permet de rebondir sur les réponses apportées. L'entretien semi directif donne également la possibilité aux deux protagonistes de reformuler, de préciser ou de développer leurs réponses et questions. Cette technique d'entretien met en lumière les comportements non-verbaux et garantit à l'interviewé une liberté de réponse. Par contre, cette méthode comporte certaines limites, dont le risque, pour le chercheur, d'induire les réponses par ses attitudes ou sa formulation, l'oubli ou la répétition de questions, la méfiance de l'interrogé face à l'inconnu (interviewer et questions), un échantillon limité et représentatif d'une petite partie de la population et un nombre restreint de questions.

En parallèle aux interviews, j'ai réalisé les trois entretiens exploratoires, qui ont largement contribué à l'approfondissement de ma thématique. L'analyse du contenu des interviews m'a permis ensuite de réaliser mes objectifs et de vérifier mes hypothèses de recherche, en les argumentant.

6.2 Aspects éthiques

Durant ce travail de recherche, j'ai été en contact avec huit jeunes et il m'a paru important que les principes éthiques suivants soient respectés.

¹⁷ QUIVY, Raymond. VAN CAMPENHOUDT, Luc. Manuel de recherche en sciences sociales. pp. 287

➤ **Respect de la vie privée et des renseignements personnels**

En interrogeant les frères et sœurs d'enfant placé, j'ai conscience que je fais intrusion dans leur vie privée et que cette démarche nécessite un climat de confiance et de respect. De plus, il est essentiel que tout ce qui y sera dit, reste anonyme et surtout qu'aucun jugement ne soit émis. En me donnant les informations nécessaires à mon travail de recherche, ils me dévoilent une partie d'eux-mêmes et acceptent de partager des moments de leur intimité familiale. Il est essentiel d'en saisir l'importance, car elle amène au respect de la personne et de sa démarche.

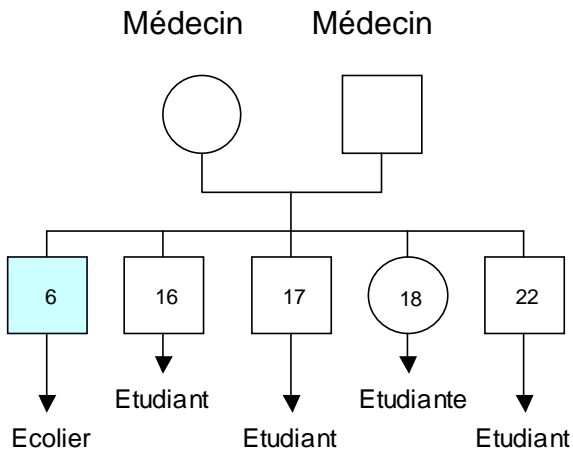
➤ **Respect du consentement libre et éclairé**

Avant tout entretien, il est de mon devoir d'informer l'interviewé sur l'objet de ma recherche, ma méthode et le traitement de mes résultats. La personne interrogée doit disposer d'un laps de temps pour d'éventuelles questions ou réflexions, puis, en toute liberté et pleine connaissance de cause, me donner son consentement pour l'interview. Toutefois, il doit être spécifié que chaque interlocuteur conserve le droit de changer d'avis à tout moment et que ceci doit être respecté. Ainsi, lorsque la personne interrogée donne son aval, l'interview peut se dérouler dans le respect des décisions et des limites de chacun. En sus de l'accord écrit de chaque participant, j'ai également demandé et obtenu l'autorisation signée des parents pour les personnes mineures de mon échantillon.

7. Présentation des familles interrogées

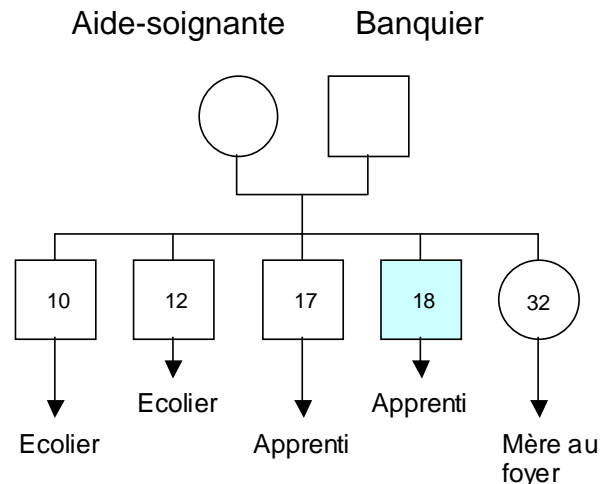
Avant de poursuivre avec l'analyse des données, voici une brève présentation de chacune des 4 familles et fratries interrogées lors de ma recherche. L'ordre de présentation ci-dessous est le même que celui repris lors de l'analyse.

Famille 1



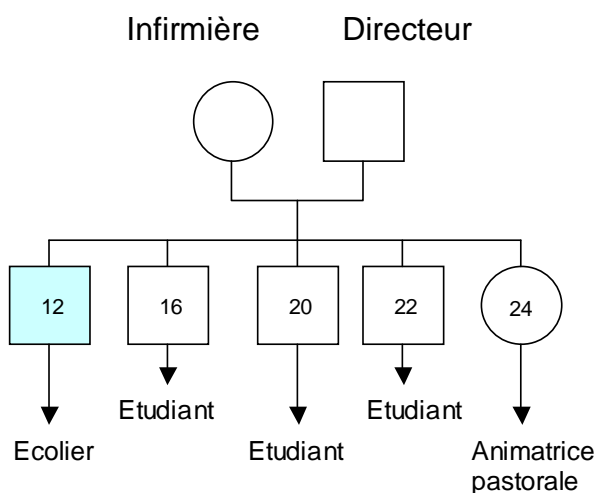
⚡ Parents jeunes / maladie mentale de la mère / Abandon du père

Famille 2



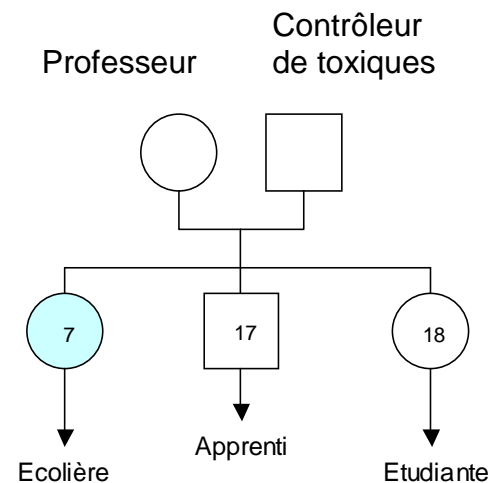
⚡ Décès de la mère / abandon du père

Famille 3



⚡ Troubles psy de la mère / absence du père durant la semaine

Famille 4



⚡ Parents jeunes / tensions familiales / abandon du père

Légende des génogrammes

○ Femme □ Homme ■ Enfant placé ⚡ Problématique de placement

8. Analyse des données

8.1 Procédure d'analyse

Afin de procéder à l'analyse du contenu de mes données, je suis partie de mes deux hypothèses principales et des cinq sous-hypothèses qui en découlent. Le dépouillement, effectué au préalable, m'a permis de mettre en évidence une série de thèmes, qui étaient récurrents chez les personnes interrogées et qui gagnaient à être développés. Ces thèmes reprennent et parfois regroupent les indicateurs principaux de mes sous-hypothèses.

Mon travail d'analyse s'organise de la manière suivante. Pour chacune des sous-hypothèses, quelques thèmes seront développés et argumentés par des liens avec les concepts théoriques et des citations d'entretien. Cette analyse par thème me permettra ensuite d'affirmer ou de réfuter mes sous-hypothèses, en apportant au besoin quelques compléments ou nuances nécessaires.

9. Analyse thématique

Pour rappel, la formulation de ma première hypothèse de base était la suivante : « *La relation entre l'enfant placé en famille d'accueil et les frères et sœurs de cette famille se définit par le lien fraternel.* »

Pour aborder la notion de temps dans l'élaboration du lien fraternel, je me suis appuyée sur la sous-hypothèse suivante :

Pour qu'un lien fraternel s'établisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, une période de temps suffisamment longue doit s'écouler.

Cette sous-hypothèse comprend deux dimensions distinctives, à savoir la dimension de temps et de sécurité.

9.1 Dimension temporelle

9.1.1 Temps nécessaire au développement de la relation

L'arrivée d'un enfant placé dans la famille est un moment attendu par les enfants naturels. Ils en ont entendu parlé et en ont largement discuté avec leurs parents. Mis à part deux personnes trop jeunes à l'époque, la totalité des interviewés a confirmé avoir eu une ou plusieurs discussions avec leurs parents et exprimé, par la même occasion, leur enthousiasme. « *A l'époque, j'étais assez petit, quand Antoine¹⁸ est venu, mais je me souviens qu'on en avait parlé. Mes parents nous avaient tous réunis dans une chambre et on avait discuté pour savoir si on était d'accord et savoir ce qu'on en pensait. Je crois qu'on était tous très enthousiastes à l'époque. (Famille 3)* » « *Après, mes parents nous ont posé la question et ça ne m'a pas dérangé du tout. Ça me faisait plaisir, parce que je le connaissais depuis tout petit. (Famille 2)* ».

Passés les premiers moments de vie commune, où les enfants apprennent à se connaître et à cohabiter, survient le temps de l'idylle entre l'enfant placé et les

¹⁸ Prénom fictif

membres de la famille d'accueil. Durant cette période, tout se passe pour le mieux ; tout le monde fait preuve de respect et s'apprécie. L'enfant placé satisfait les désirs de la famille d'accueil afin de lui plaire et de se sentir aimé et désiré. La famille, quant à elle, souhaite secourir l'enfant et lui donne beaucoup d'amour, de soins et d'attention. « La mère d'accueil n'est pas le seul membre de la famille à participer à cette lune de miel et c'est toujours avec plaisir, fierté et soulagement qu'elle voit s'impliquer son mari et ses propres enfants¹⁹. » En satisfaisant les demandes et attentes de la famille d'accueil, l'enfant voit sa désirabilité et sa raison d'exister renforcées. C'est dans ce contexte sécuritaire, que les premiers liens se créent entre l'enfant accueilli et les enfants naturels.

Cette période de l'idylle ne dure généralement qu'un moment, jusqu'à ce que certains problèmes inhérents à la problématique du placement ressurgissent chez l'enfant. L'apparition de ces éléments perturbateurs va poser problème et entraîner la rupture de cette période idyllique. Selon David Myriam, cette idylle peut évoluer de trois manières différentes ; soit elle s'effondre, soit elle continue en oscillant entre période idyllique et tourmentée, soit elle dure interminablement et s'interrompt brutalement.

Les crises interviennent lorsque l'enfant, fort de l'amour reçu de tous les membres de la famille d'accueil, éprouve le besoin de tester son appartenance à ses parents biologiques et de les idéaliser. Les relations établies auparavant avec la famille d'accueil sont chamboulées. Ces crises mettent en danger les relations entre l'enfant placé et la famille d'accueil et peuvent amener à la rupture.

Ce découpage du temps du placement établi par David Myriam, illustre le cadre temporel, dans lequel les relations entre l'enfant placé et les enfants naturels se créent et évoluent. Lors de mes entretiens, la perception de cette division n'a pas été ressentie, ni exprimée par les enfants naturels.

L'élaboration de la relation entre l'enfant placé et les enfants naturels nécessite, à tous les stades, de la sensibilité, de la patience et surtout beaucoup de temps. La relation qui se construit entre l'enfant en placement et les membres naturels de la fratrie, peut durer des mois voire des années. Selon Nienstedt et Westermann, auteurs de la théorie de l'intégration, « pour que les relations dans la famille nourricière puissent évoluer de manière positive, il faut du temps, parfois 18 mois ou même plus²⁰. » Cette donnée temporelle précise s'est totalement vérifiée pour un seul entretien. « *Quand elle est arrivée, je ne savais pas encore trop comment. Je me suis dit : « Il y a une nouvelle et mes parents ne seront plus trop vers moi et tout. (sic) » Et puis après, tu grandis et tu commences à comprendre et puis ça change. Il a fallu du temps pour qu'elle soit comme ma sœur, une année ou deux quand même, pour bien l'ancrer dans la famille. (Famille 4) »* Au regard de l'ensemble des réponses apportées, ce chiffre doit être nuancé. En effet, pour certains, il tend à diminuer pour atteindre les six mois. « *On est plus proche maintenant. Au début, on était des amis, mais maintenant ce n'est plus de l'amitié. C'est mon grand frère. Il a fallu s'habituer. Ce n'était pas facile pour certains trucs. Mais après, oui, ça n'a pas duré long. Je pense les six premiers mois, ouais, c'est assez long. Juste le temps de s'habituer. (Famille 2) »* Pour d'autres, il reste flou mais l'importance des années

¹⁹ DAVID, Myriam. Le placement familial. p. 196

²⁰ Association Suisse pour les enfants en placement. Répertoire, le placement familial en Suisse.p.122

écoulées et le sens qu'il acquiert sont fortement ressentis. « *Je pense que ce qui m'a le plus aidé, ce sont les années passées ensemble. Avec le temps, on s'habitue plus, on s'entend mieux. Enfin, ça dépend. On se connaît mieux en tout cas et tisser des liens c'est beaucoup plus facile. (Famille 3)*»

Contrairement aux garçons, plus schématiques dans leur manière d'aborder les choses, les filles restent plus ancrées dans le présent et amènent des indications de vie quotidienne « *Dans ma maison, il vit avec moi. (Famille 1)*» « *Un peu tout le fait de m'en occuper et de passer du temps avec elle. C'est ça qui a beaucoup aidé. C'est au quotidien. (Famille 4)*» Alors que les garçons amènent des chiffres ou des estimations de durée, les filles apportent une autre dimension, qui se rattache cependant au fait qu'il est nécessaire de passer du temps avec l'enfant placé pour qu'un lien fraternel s'établisse.

Le dernier point essentiel dans l'élaboration d'un lien est la prise en compte du temps réel vécu par l'enfant placé - mois ou années - ainsi que celui vécu subjectivement. Ce dernier s'illustre de la manière suivante : « Pour un enfant de deux ans un placement de six mois constitue un quart de sa vie et un tiers du temps où il a pu se construire des liens (sans tenir compte de ses six premiers mois) : les liens qu'il s'est construits pendant ce délai seront plus intenses que ceux d'un enfant de onze ans placé depuis six mois²¹. »

Avec ces éléments, le temps nécessaire à l'élaboration de la relation fraternelle diffère de l'enfant placé à l'enfant naturel et acquiert une importance particulière pour chacun.

9.1.2 Durée du placement

La durée de placement chez les personnes interrogées varie entre 5 ans ½ et 11 ans. Ainsi, ce sont des placements de longue durée, qui demandent un investissement important. Dans certaine fratrie, il y a eu passage du placement à la semaine au placement permanent. « *En fait, leurs parents ne peuvent pas s'occuper d'eux la semaine mais ils rentrent chez eux le week-end. (...) D'habitude, il ne restait pas le week-end, mais maintenant que son père a changé de logement, il reste aussi le week-end. (Famille 3)*» Pour d'autres, le placement à la semaine a cédé la place au placement occasionnel du week-end. « *Avant, elle était là durant la semaine. (...) Bon, maintenant elle vient la plupart des week-ends chez nous mais pas tout le temps, ça dépend. (Famille 4)*» Dans ces deux cas de placement, le contact est maintenu avec les parents.

La durée et les modalités de placement varient en fonction des raisons qui l'ont motivé. Le fait d'être des parents très jeunes, le manque de temps et les maladies sont des motifs pour un placement à la semaine, car il laisse entrevoir la possibilité d'un changement du système familial. Par contre, la mort, l'abandon et parfois aussi la maladie sont des éléments, qui présupposent un placement permanent et à long terme, les possibilités de retournement de situation étant peu probables.

²¹ Association Suisse pour les enfants en placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p.45

9.1.2.1 Incertitude

La durée du placement familial est variable. Elle peut s'étendre de quelques mois à plusieurs années ou devenir illimitée. « Il existe une quasi-impossibilité de définir, au départ, la durée de la séparation d'avec la famille naturelle et celle du séjour chez une même famille d'accueil. Cette indétermination de la durée, sa fréquente remise en question, tout au long du déroulement du placement, sont des sources d'inquiétude permanente inhérentes à la situation de placement²². »

Dans la totalité des entretiens, les enfants naturels ont clairement explicité cette indétermination de la durée. « *On ne sait pas la durée, parce que la situation peut changer. On ne sait vraiment pas. Elle est indéterminée. (Famille 3)* » L'incertitude qui plane ainsi sur le temps du placement a un impact considérable sur la relation, que les enfants naturels et accueillis entretiennent. En effet, elle conditionne leur implication personnelle et émotionnelle (surinvestissement ou désinvestissement) et accroît leur angoisse face à une probable séparation. Dans les placements à long terme, le problème essentiel est que, l'enfant qui a dû prendre de la distance à l'égard de sa famille naturelle, éprouve le besoin « de trouver ailleurs des personnes avec qui nouer des relations sûres et durables²³. » Comment alors établir un lien fraternel lorsque la durée est indéterminée et que le placement peut s'interrompre prématurément?

Deux jeunes interrogés, un garçon et une fille, ont mentionné de cette problématique « *Je fais ces activités pour être plus souvent avec elle et pour partager quelque chose avant qu'elle ne parte vraiment. (Famille 4)* » ; ils exprimaient leur crainte face à cette échéance non planifiée « (...) *mais là maintenant on a toujours un petit peu la boule au ventre, si on pense qu'un jour il va partir. (Famille 1)* » De plus, l'impact de cette incertitude sur le développement et l'épanouissement de la relation a été mis en évidence, notamment dans les propos de cette fille (Famille 1) : « *A ne pas faire surtout, c'est se dire que l'enfant peut partir demain, parce qu'on peut, peut être, pas assez faire le lien avec lui.* » Chez ces deux jeunes, la prise de conscience peut être due au fait qu'ils occupent la deuxième place dans leur fratrie naturelle et que, suite à l'absence de leur frère aîné durant la semaine, ils ont endossé ce rôle d'aîné, avec toutes les responsabilités qui en découlent.

9.1.3 Chronologie du placement : évolution versus succession d'évènements

Les mois et années vécus par les enfants naturels lors d'un placement sont un paramètre essentiel dans l'élaboration de relation fraternelle avec l'enfant placé. Selon les individus, il peut être vécu différemment, c'est-à-dire soit sous l'aspect d'une évolution lente et continue, soit sous la forme d'une succession d'évènements précis et significatifs. Dans la majorité des réponses apportées, le processus évolutif est davantage exprimé. « *C'est une évolution, qui s'est faite en douceur dans le temps. (Famille 3)* » « *Il n'y a pas eu d'évènements particuliers, non pas du tout. C'est venu comme ça. C'est plus une évolution. (Famille 2)* ». De plus, ce concept d'évolution, en terme de compréhension du temps vécu, est complété par l'idée de linéarité, symbolisant la trajectoire vécue par l'enfant naturel comme étant d'une seule traite, c'est-à-dire sans séparation ou rupture temporelles. « *Vraiment, il y a*

²² DAVID, Myriam, Le placement familial. p. 5

²³ ROUQUES, Delphine. Des enfants en famille d'accueil. p.23

tout un suivi, enfin une suite, pas logique, mais vraiment depuis son arrivée jusqu'à maintenant (sic). Enfin, ça a toujours été très linéaire. Il n'y a jamais eu de coupures, de problèmes. (...) Il n'y a pas eu de grands évènements marquants. Mais il y a une suite de petits trucs qui s'ajoutent et qui forment un peu la relation, qui est établie maintenant. (...) Il n'y a pas de grands coups, il n'y a pas d'étapes, je crois pas. Pour moi, c'était vraiment linéaire et puis ça s'est construit petit à petit. (Famille 1)»

Dans un seul cas, l'anamnèse temporelle du placement, révèle une succession d'évènements distincts et emplies de sens. La période de placement correspond, par conséquent, à l'avènement de faits réels. « *En fait, on a déjà eu deux placements, qui ont toujours coïncidé avec la mort d'un autre et la venue d'un autre (sic). En fait, quand Benoît²⁴, le premier enfant placé chez nous, est arrivé, la maman de ma maman venait de mourir et c'est pour cette raison que ma mère a pris Benoît. Elle s'est dit qu'on avait besoin d'une autre force de vivre. Pour Benjamin²⁵, c'était la même chose. J'ai un cousin, qui a eu une tumeur au cerveau. Il avait 12 ans. A l'époque j'avais le même âge que lui. Et puis il est décédé. On nous a proposé Benjamin et c'était Noël. Il y a eu cette mort et c'était Noël. Ça a vraiment plus lié les liens. (Famille 1) »* Dans ces propos, la conjonction entre évènements tragiques - décès – et début de placement est largement explicitée. Le temps familial et celui de placement s'interpénètrent pour n'en former plus qu'un, le temps vécu par l'enfant naturel. La fréquence de cette concordance résulte davantage des motivations parentales de placement que de variables propres à la personne interrogée.

9.2 Dimension sécuritaire

9.2.1 Clarté des rôles familiaux

L'arrivée d'un enfant en placement bouleverse la dynamique familiale, ainsi que les rôles et places de chacun. Les parents ont pour mission d'accueillir cet enfant, de l'aider et de l'aimer comme s'il était le leur, mais en sachant constamment qu'il s'agit d'un enfant d'un autre couple. L'enfant placé a conscience qu'il « appartient à des parents qui ne peuvent s'occuper de lui sans pour autant l'abandonner²⁶ » et que de ce fait « il n'appartient jamais complètement à la famille d'accueil²⁷. » Les enfants naturels de la famille d'accueil ont été préparés par leurs parents à l'arrivée d'un nouvel enfant. Ils s'imaginent accueillir un nouveau compagnon de jeu, un ami, voire un frère. Tous les membres de la famille accueillante sont conscients que l'enfant placé a deux parents et que les relations qui se développeront durant la période de placement ne se substitueront en rien aux relations établies précédemment par l'enfant avec sa famille. Ces nouvelles relations qui s'établissent sont complémentaires et parfois réparatrices, notamment lors de développement de carence chez l'enfant placé. Cette prise de conscience ne peut s'effectuer du jour au lendemain chez les enfants naturels. Elle nécessite, en effet, un certain temps d'adaptation et d'acceptation.

Lors des entretiens effectués, cette notion était bien acquise par les enfants naturels. « *Notre famille a beau être une bonne famille, c'est toujours une famille d'accueil. Ce*

²⁴ Prénom fictif

²⁵ Ibid.

²⁶ DAVID, Myriam. Le placement familial. p. 11

²⁷ Ibid. p. 11

n'est pas ses vrais parents (sic). (Famille 3). » « La relation est vraiment forte mais j'ai toujours fait la distinction avec le fait que ce n'est pas mon vrai frère. (...) Je le considère comme mon petit frère, mais ce n'est pas mon frère. (Famille 1)» Les enfants naturels savent faire la part des choses, c'est-à-dire entretenir une relation dite fraternelle, tout en sachant qu'ils ne sont pas biologiquement des frères et des sœurs.

De plus, ils ont conscience qu'il est capital pour l'enfant de maintenir un contact avec ses vrais parents et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans la relation enfant placé – parents accueillants, c'est-à-dire une relation de substitution. *« S'ils ne sont pas là quand on fait une activité, c'est dommage mais ils doivent aussi voir leurs parents. (...) D'abord, il ne faut pas essayer de lui faire oublier sa vraie famille, parce que c'est important ça. Il faut que l'enfant se souvienne de sa famille, même s'il ne la voit plus, c'est quand même important. (Famille 3)»*

Les propos d'une des filles interrogées (Famille 1) démontrent, que cette notion est également appliquée aux collatéraux de la famille de l'enfant placé. *« On est conscients que s'il y a des grands-parents ou de la famille qui veulent le reprendre et bien c'est la famille avant (sic).»* De plus, dans leur appellation, tous les enfants naturels interviewés nomment les parents de l'enfant placé par « son papa » ou « sa maman ».

Ainsi, tous sexes confondus, les enfants naturels font preuve d'une grande maturité et savent se positionner dans leur relation à l'enfant placé. Peut-être est-ce dû au fait que certaines personnes interrogées vivent ou ont vécu plusieurs placements dans leur fratrie? Toujours est-il que cette marque de discernement sécurise l'enfant placé et aide au développement d'un lien fraternel entre ces différents protagonistes.

9.2.2 Réseau ou cadre professionnel

Le placement d'un enfant implique la présence de nombreux professionnels, mais aussi de personnes oeuvrant hors de ce contexte. Ensemble, ils créent un réseau et ont pour mission de mener à bien le placement en gérant les éventuels conflits. *« Le succès du placement dépend essentiellement de la coopération constructive entre les acteurs²⁸. »*

Avec le temps et au fur et à mesure des besoins, le réseau de professionnels s'agrandit. Le noyau initial est formé du service de placement, des autorités tutélaires et parfois du tuteur ou du curateur. A celui-ci s'ajoutent les partenaires non professionnels, tels que les parents biologiques et nourriciers. Pour que des liens de confiance s'installent entre les divers acteurs, il faut du temps, malgré le fait que dans certaines situations d'urgence, celui-ci est compté.

Parmi les personnes interrogées, cinq d'entre elles connaissent l'existence de ce réseau. *« Il y a deux personnes : le tuteur et l'assistante sociale de l'office de la protection de l'enfance. C'est les deux principaux. Ils prennent régulièrement contact. Dès qu'il y a des décisions à prendre ou pour faire bouger les choses, ma mère va les contacter et puis ils sont en général là. (Famille 1)» «Au tout début, qu'on l'avait, elle restait la semaine chez nous et le week-end chez sa maman. Là, on faisait les*

²⁸ Association Suisse pour les enfants en placement. Répertoire, le placement familial en Suisse.p.152

échanges à la pouponnière. Donc, il y avait les gens de la pouponnière qui étaient là et qui regardaient. Et puis, il y avait aussi les assistantes sociales. (Famille 4)»

Lors d'un entretien, une jeune fille (Famille 1) a mentionné l'utilisation de ce réseau, non seulement par les parents mais aussi par elle-même. « *En fait, il y a le tuteur et l'assistante sociale de l'office de la protection de l'enfance. (...) C'est plutôt ma maman qui s'occupe de cela. Mais, si on a des questions, on peut le leur demander. Ils sont toujours là. »*

La comparaison des réponses apportées selon le milieu indique que, dans deux fratries, les propos exprimés sont identiques, alors que dans les deux autres, ils divergent. Pour illustrer ce dernier point, voici les réponses de deux garçons de même fratrie (Famille 2) à propos de la connaissance de ce réseau : « *Il y a une assistante sociale, qui le suit et puis des fois, ils ont des rendez-vous. Et puis, ils parlent, si ça va bien dans la famille et tout. Le tuteur c'est mon père. » « Alors ça je ne sais pas. Il faudrait demander ça à ma maman. »* Cette dichotomie peut être due au fait qu'au moment du placement, le plus jeune enfant naturel n'avait que 5 ans et qu'il n'en a jamais entendu parlé. Dans la deuxième fratrie, cette différence pourrait s'expliquer par la non-implication de l'enfant naturel au début du placement. En effet, lors des premières visites de l'enfant placé dans la famille d'accueil, seule la mère et la fille accueillantes étaient présentes.

C'est dans le contexte sécuritaire d'un cadre professionnel, que des liens fraternels peuvent se former, chacun se sentant en sécurité.

Le placement familial implique non seulement la création d'un réseau de professionnels, mais permet également de solidifier et de poursuivre des contacts antérieurs. « *En fait, il était un bon copain à mon frère avant d'être placé chez nous. Je le connaissais déjà. (Famille 2) »* Maintenir les relations existantes apporte une dimension sécuritaire pour les enfants placés comme pour les enfants naturels, qui pourront développer des liens forts ou fraternels.

9.2.3 Attentes et besoins des enfants naturels

La situation de placement amène des attentes et des besoins pour tous les membres de la fratrie accueillante. Le temps travaillera à les satisfaire, et le cas échéant, à les accroître. Voyons ci-dessous, quels sont ceux qui ont été les plus exprimés.

➤ Attentes

La première attente des enfants naturels est d'avoir un nouveau frère ou une nouvelle sœur. « Selon Charnley (1995), l'arrivée d'un nouveau venu est souvent romancée par l'enfant naturel qui rêve d'en faire son compagnon inséparable de la vie quotidienne²⁹. » Ce désir prononcé d'accueillir un nouveau frère était très présent dans une fratrie de garçon (Famille 2). « *Je m'attendais à trouver un autre frère. Je m'en réjouissais. » « En fait, j'ai toujours voulu avoir un grand frère. C'est ça. Ça m'a fait plaisir. (...) Je m'attendais à avoir un frère. »* Pour l'aîné, l'attente se porte sur un frère plus grand. Peut être souhaitait-il trouver un frère qui reprendrait sa place

²⁹ BOURGAULT, Denise. DE LA HARPE, Françoise. L'enfant en famille d'accueil. p. 89

d'aîné dans la fratrie ou un frère auprès duquel il obtiendrait soutien et compréhension?

Une deuxième attente par rapport à la relation consiste à maintenir la qualité du lien fraternel existant mais aussi de l'améliorer. Lorsque les relations sont quelques peu conflictuelles entre les enfants naturels et l'enfant placé, la perspective de meilleures conditions est vivement souhaitée. « *En fait, ce que j'espère, c'est qu'on ne va pas se lâcher des yeux une fois qu'il sera majeur (sic). Enfin, quand il sera loin de la maison, j'espère qu'on va garder contact surtout. J'aimerais aussi qu'on s'entende bien.* » « *J'attends peut être qu'il change un peu son caractère. C'est vrai que ça ne va jamais devenir un copain. Malgré la différence d'âge, il a toujours été un frère, je dirais. (Famille 3)* » Cette attente était présente dans une fratrie masculine, où les relations avec l'enfant placé étaient enchevêtrées de petits conflits. Elle traduit peut-être l'aspiration des enfants naturels à établir un lien fraternel et durable avec les enfants placés?

La dernière attente émane d'une fille interviewée (Famille 1) qui souhaite que l'enfant placé exprime davantage son implication dans leur relation. « *Je trouve assez important qu'il dise : « je vais voir ma grande sœur », qu'il dise : « je t'aime » ou des choses comme ça. A son âge, il ne peut pas faire grand chose des fois, mais de l'amour ça me suffit. C'est tout ce que j'attends.* » Ce désir de reconnaissance du lien fraternel créé et de l'existence de sentiments forts et réciproques exprime, sous un autre angle, la première attente des enfants naturels, c'est-à-dire que l'enfant placé devienne un frère ou une sœur. Ces deux attentes ne dépendent ni du sexe, ni du milieu.

L'absence totale d'attentes particulières est fortement marquée chez trois personnes de fratrie différente. Les raisons avancées sont les suivantes. Ces personnes ne peuvent concevoir la relation dans un futur proche et se concentrent sur le moment présent. « *Je n'ai pas d'attentes particulières, ni envers l'enfant, ni envers la relation. Je ne sais pas, je veux juste profiter de ce qu'il me donne et de ce que je peux lui donner. Il n'y a pas d'attentes, non. Je vis assez au jour le jour et je conçois la relation aussi au jour le jour. (Famille 1)* » La satisfaction de la qualité actuelle de la relation est un autre motif qui explique cette non-présence d'attente. « *Je n'en ai pas, parce que je trouve que notre relation est déjà tellement forte que je ne peux pas attendre plus que ce qui se passe entre elle et moi. (Famille 4)* » Ces motivations sont unisexes et ne dépendent pas du milieu.

➤ Besoins

Le premier besoin exprimé par les enfants naturels est que l'enfant placé reconnaisse le lien fraternel qui les unit, notamment en les appelant « grand frère ». « *J'ai besoin qu'il me considère comme son frère, je pense qu'il y a un peu de ça. (Famille 3)* » « *C'est important aussi pour moi qu'elle m'appelle « son grand frère », voilà. (Famille 4)* » Ce besoin peut sembler être masculin, cependant, il est similaire à l'attente exprimée par la jeune fille citée plus haut. Ainsi, fort est de constater que ce besoin est inhérent aux situations de placement, quel que soit le sexe, le milieu ou l'âge.

Le deuxième besoin consiste à ce que l'enfant placé soit reconnaissant envers l'enfant naturel, pour tout ce qui est entrepris ou investi dans la relation. « *J'aimerais*

aussi qu'il soit reconnaissant de ce que je lui apporte, c'est-à-dire ma présence, les activités qu'on fait ensemble, toutes les petites choses qu'on a en commun et qu'on partage. Mais ça, il le fait souvent. C'est style un dessin, un sourire, il a plein d'attention (sic). Par exemple, à mon anniversaire, il m'a préparé un cadeau et il en était tout fier. Ouais, ce serait vraiment qu'il reconnaisse que je suis là pour lui et que je m'investis pour lui. (Famille 1)» Autrement dit, qu'il soit reconnaissant de l'attention fournie : *« Par exemple, qu'elle me remercie. C'est vrai que des fois quand je fais des trucs pour elle, j'aimerais bien qu'elle me dise « merci », mais elle ne me le dit pas toujours. (Famille 4) »* Dans ce cas, la variable de sexe ne joue pas de rôle majeur. Tout dépend de la conception que chacun a de la relation.

Un troisième besoin, qui a été formulé par deux frères (Famille 3), est de voir les relations que l'enfant placé entretient avec les autres membres de la fratrie et de la famille s'améliorer. *« J'aimerais que ça aille mieux avec toute la famille. Je ne sais pas, tous les problèmes qu'ont maman, papa et mon petit frère, qui ne s'entend pas trop trop bien avec Antoine³⁰(sic). Mais pour moi, je crois que c'est bon. »* L'amélioration est souhaitée dans le but d'aider et de manifester son soutien à l'enfant placé et au reste de la famille. *« J'aurais surtout besoin qu'on s'entende vraiment mieux avec le garçon. Ces temps-ci, ça ne va pas trop bien. Il essaie un petit peu de s'écarter de la famille, parce qu'il sait que ce n'est pas sa vraie famille. (...) Donc, j'aurais besoin de me rapprocher un peu de lui pour l'aider, parce que ça ne doit pas être facile pour lui, et pour aider la famille aussi, parce que ce n'est pas facile pour elle non plus. »* La personne interrogée fait preuve ici d'altruisme et de générosité. Ceci confirme que « la fonction d'accueil est une fonction soignante « d'étayage³¹ » et qu'elle est valable également chez les enfants naturels.

Dans la même optique, le quatrième besoin traduit le souci de bien-être et de bonheur, qui anime l'enfant naturel, dans sa relation avec l'enfant placé. Un garçon interviewé (Famille 2) s'exprimait à ce sujet : *« Je veux juste qu'il soit bien, qu'il soit bien dans sa peau, parce qu'avant il n'était pas très bien avec sa maman et puis il avait des problèmes et tout (sic). Moi, je pense qu'il a assez souffert dans sa vie. Il faudrait maintenant qu'il soit mieux qu'avant. »* Ici, ce sont les raisons du placement - décès - et la sensibilité de l'individu qui entrent en ligne de compte.

Le dernier besoin exprimé par les enfants naturels est de se sentir apprécié et aimé par l'enfant placé. *« C'est de me sentir apprécié par lui, pas qu'il soit déçu, (...) qu'il ne soit pas indifférent à ma présence et qu'il ait du plaisir à me voir. J'aimerais qu'il se rende compte que ça me fait plaisir de m'occuper de lui. (Famille 1)»* Dans ce cas, l'enfant naturel souhaite plaire à l'enfant placé et sentir une réciprocité s'installer dans leur relation fraternelle. Ce besoin est principalement lié à l'affectivité et au degré d'investissement de l'enfant naturel dans la relation.

9.2.4 Synthèse

Cette partie apporte un certain nombre d'éclaircissements sur les aspects temporels et sécuritaires de la relation fraternelle :

- L'élaboration d'un lien fraternel entre l'enfant placé et l'enfant naturel demande beaucoup de temps, c'est-à-dire des mois, voire des années.

³⁰ Prénom fictif

³¹ DAVID, Myriam. Le placement familial. p. 3

- L'incertitude de la durée du placement influence le développement et l'épanouissement de la relation, ainsi que l'implication émotionnelle et personnelle des enfants naturels.
- Les enfants naturels perçoivent le temps nécessaire à l'élaboration de la relation fraternelle comme une évolution.
- Les rôles familiaux, se clarifiant avec le temps, permettent le développement de liens fraternels.
- Avec le temps, un réseau de professionnels se crée, s'agrandit et se solidifie, amenant ainsi un cadre sécurisant pour l'élaboration de liens fraternels.
- Le placement familial amène, chez les enfants naturels, des attentes et des besoins par rapport à la relation avec l'enfant placé, que le temps satisfera ou accroîtra.



Pour saisir la notion d'affectivité dans l'élaboration du lien fraternel, je suis partie de la sous-hypothèse suivante :

Pour qu'un lien fraternel naisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, un lien affectif doit s'établir.

Cette sous-hypothèse comporte deux dimensions, à savoir la dimension affective et relationnelle.

9.3 Dimension affective

9.3.1 De l'affection à l'amour

Les enfants naturels interrogés ont tous exprimé des marques d'affection et d'amour à l'égard de l'enfant placé dans leur famille.

Reprenant la définition du lien « ce qui lie, affectivement ou moralement, qqn à qqn ou à qqch.; relation³² », pour parvenir à créer une relation fraternelle, il est nécessaire que les enfants naturels développent un lien affectif et stable avec l'enfant placé. Cette affection se manifeste de diverses manières :

Chez les filles, elle se traduit par le besoin de contact physique. « *C'est vrai que j'avais besoin de pouvoir la prendre dans mes bras et de passer du temps avec elle. (Famille 4)* » Dans l'élaboration d'un lien fraternel, le toucher possède une importance particulière. En effet, dans son processus d'attachement, l'enfant placé perçoit autrui avec ses cinq sens et notamment par le toucher.

³² Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse. p.6290

Dans sa théorie de l'attachement, John Bowlby affirme que « le comportement de l'enfant (...) produit en règle chez la personne d'attachement une attitude de soins³³. » L'attachement naît de la conjonction entre les comportements de l'enfant et l'attention portée par la personne de référence. Ainsi, répondre aux besoins de l'enfant placé, permet de nouer des liens forts voire fraternels. Chez les enfants naturels interviewés, cette attitude s'est vérifiée chez les deux sexes. Par exemple chez les garçons, « *Enfin, quand il est arrivé, il était tout petit et j'avais peut être envie de le protéger. (Famille 3)* » ou chez les filles « (...) *mais là c'est le petit alors on le cajole. (Famille 1)* » « L'attachement, qui est en tout premier lieu, un aspect émotif de la relation parents-enfant, peut donc être un élément constitutif de multiples relations que l'enfant entretient: p.ex. avec sa fratrie³⁴ ».

L'affection se remarque aussi dans les diminutifs utilisés par les enfants naturels des deux sexes pour décrire l'enfant placé. « *Lui, c'était un peu un cadeau de Noël. (...) C'est mon petit bout de chou. C'est le dernier de la famille. C'est un peu le chouchou. Il arrive après les autres. Il est tout mignon, donc il est bien cajolé. (Famille 1)* » « *Elle est petite et charmante. (Famille 4)* » Ici, la notion d'affectivité est bien ancrée chez les enfants naturels, qui entretiennent une relation fraternelle privilégiée avec l'enfant placé.

Les enfants naturels interviewés ne font guère de différence entre l'affection et l'amour qu'ils donnent à l'enfant placé. Pour eux, ces deux termes représentent l'attention et l'attachement qu'ils lui manifestent. De plus, certains expriment clairement leur amour pour ce nouvel arrivant : « *Je l'aime bien. (Famille 2)* » « *Mais je les aime bien en tout cas. (Famille 3)* »

Les enfants naturels ont conscience que la venue d'un enfant placé dans leur fratrie, leur demande un investissement particulier, celui de donner de l'affection et de l'amour. « *En tout cas, pour toi, ça ne change pas tellement. Tu continues à vivre la même chose, mais il y a quand même une personne en plus, où il faut donner de l'affection et tout (sic). Il faut être prêt. (Famille 4)* » Les enfants naturels connaissent les limites de leur implication affective. « *Tout en lui donnant beaucoup d'affection, je gardais un tout petit peu de distance pour me protéger, au cas où il arriverait quelque chose (...) Donner beaucoup d'amour, créer des liens forts, même s'il y a toujours un « si » (Famille 1).* C'est dans ces conditions propices à l'affectivité et à l'amour que des liens fraternels se tissent entre les enfants placés et les enfants naturels.

9.4 Dimension relationnelle

9.4.1 Les relations fraternelles

« Depuis l'enfance, frères et sœurs confectionnent tout au long de leur vie ce que l'on appelle le lien fraternel. Qu'ils soient proches ou éloignés, complices ou ennemis, qu'ils se critiquent ou s'admirent mutuellement, les frères et sœurs tissent une trame de rapports riche et complexe³⁵. » Cette définition de la relation fraternelle est-elle applicable au lien qui s'établit entre un enfant placé en famille d'accueil et un enfant naturel de cette famille? Selon Desarzens Gabrielle ceci est possible car, « la

³³ Association Suisse pour les enfants en placement. Répertoire, le placement familial en Suisse.p.107

³⁴ Ibid. p. 109

³⁵ DESARZENS, Gabrielle. La fratrie. p. 11

fratrie ne se limite sans doute pas aux liens de sang. (...) On naît frère et sœur, certes, mais on le devient aussi et on le reste³⁶». Ainsi, le sentiment, principalement ressenti par les enfants placés et naturels, est « celui de se sentir frère ou sœur de quelqu'un avec qui il n'y a aucun lien de sang³⁷. » On parle alors de sentiment fraternel, illustré par les propos suivants : « *La relation est vraiment forte, mais j'ai toujours fait la distinction avec le fait que ce n'est pas mon vrai frère. J'ai pas mal de difficulté avec cela. Je le considère comme mon petit frère, mais ce n'est pas mon frère. (Famille 1)*»

9.4.1.1 Formes de relations fraternelles

Entre l'enfant placé et l'enfant naturel, les formes de relations fraternelles qui se développent dépendent principalement de l'âge et de la place qu'ils occupent dans la fratrie nouvellement formée. En effet, lorsque les enfants naturels sont plus âgés, la présence d'un enfant accueilli est mieux acceptée. Par contre, lorsque les enfants naturels et les enfants placés ont le même âge, des sentiments de jalousie peuvent se dévoiler. Toutefois, cette tendance n'est pas universelle.

Lors des entretiens, les réponses données tendent à confirmer ce principe, cependant, des nuances doivent être apportées.

Dans la première fratrie (Famille 1), un frère de 22 ans et une sœur de 18 ans accueillent un enfant de 6 ans. La différence d'âge relativement élevée, permet l'élaboration de liens fraternels positifs. « *Je dirais que c'est vraiment une relation saine parce qu'il n'y a pas d'ambiguïté entre nous La relation est vraiment forte.* » « *C'est mon petit frère, voilà. C'est une très bonne relation.* » Dans cette fratrie, les relations fraternelles sont fortes et dites de proximité. Cependant, la courte présence simultanée de deux enfants placés à une même période, a suscité quelques jalousies de la part de l'enfant encore placé actuellement et cela à l'encontre de la sœur interrogée. « *Peut-être des jalousies, ouais forcément, c'est normal. Des jalousies surtout par rapport à Benoît³⁸, Benjamin³⁹ était assez en compétition. Par exemple, il disait : « C'est qui que t'aimes le plus ? ». Il venait me le demander. Il disait : « Tu donnes à Benoît, tu donnes à lui, tu ne donnes pas à moi. » Tout de la rivalité. (sic)* » Dans ce cas, la jalousie exprimée n'a rien à voir avec la place occupée dans la fratrie. Elle est due à la présence d'un deuxième enfant placé.

La seconde fratrie (Famille 2), composée de deux frères de 12 et 17 ans, accueille un adolescent de 18 ans. L'écart d'âge est moins marqué pour l'aîné que pour le second des frères. Le cadet entretient avec l'enfant accueilli une relation fraternelle, pleine de complicité. « *Le lien qui nous unit est fort. Pour moi, c'est comme un vrai frère. (...) On est très complice quand même.* » Pour l'aîné, la différence d'âge est relativement faible. Selon Angel Sylvie, « en dessous de deux ans d'écart d'âge, il s'établit entre les enfants une relation de compagnonnage⁴⁰. » Cette notion se vérifie dans les propos de l'aîné, qui entretenait, par ailleurs, une relation amicale avec l'enfant accueilli avant le début du placement. « *Elle {relation} est très bien. C'est mon grand frère. (...) Avant c'était un ami.* »

³⁶ DESARZENS, Gabrielle. La fratrie. p. 9

³⁷ GASPARDINI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 62

³⁸ Prénom fictif

³⁹ Ibid.

⁴⁰ ANGEL, Sylvie. Des frères et des sœurs. p. 100

Dans la troisième fratrie étudiée (Famille 3), deux frères de 16 et 20 ans accueillent un enfant de 12 ans. Ici, la différence d'âge est plus perceptible chez l'aîné que chez le cadet. Pour le plus grand, cet écart est suffisant pour entretenir une relation fraternelle positive. « *Pour moi, elle {relation} est bonne. (...) On s'entend bien. (...) Ma relation est assez semblable à celle que j'ai avec les autres.* » Par contre pour le second frère, la relation établie est plutôt conflictuelle. L'aîné s'exprimait d'ailleurs à ce sujet : « *(...) mon petit frère ne s'entend pas trop trop bien avec Antoine⁴¹.* » Ainsi, la fratrie peut être à la fois un lieu d'amour et d'hostilité. Pourquoi cette différence? Et bien, plus l'écart d'âge entre l'enfant placé et l'enfant naturel est élevé, plus les situations de rivalité, jalousie ou conflits diminuent. En effet, les enfants naturels sont plus autonomes, possèdent déjà un réseau d'amis – école – et participent ainsi à des activités en dehors du foyer familial.

Dans la dernière fratrie (Famille 4), un frère de 17 et une sœur de 18 ans accueillent un enfant de 7 ans. Là aussi, l'écart d'âge est relativement marqué. De ce fait, il permet aux deux enfants naturels, indépendamment de leur sexe, d'élaborer des relations fraternelles de proximité. « *Je dirais que j'ai une relation un peu comme j'ai avec ma sœur Amélie⁴². Pour moi, c'est comme ma sœur.* » « *C'est vraiment une relation frères et sœurs. (...) Je trouve que notre relation est déjà tellement forte.* » Dans cette fratrie - comme dans la majorité des autres - l'écart d'âge entre un enfant naturel, plus grand et un enfant placé, plus jeune suffit à esquiver les éventuels conflits existants.

A travers les relations fraternelles, les enfants naturels, au même titre que les enfants placés, découvrent des sentiments tels que la solidarité, l'altruisme, l'entraide ou la compassion. Lors des entretiens, les enfants naturels ont tous démontré un comportement altruiste, en s'intéressant à la personne et au vécu de l'enfant accueilli. Dans une des fratries de garçons (Famille 2), l'entraide était la composante mise en évidence par le cadet. « *On s'entend bien. On s'entraide des fois. Par exemple, des fois, il m'aide à faire les devoirs. Moi, je ne sais pas s'il a vraiment besoin de moi, mais des fois je l'aide. Je m'entends bien avec lui, ah ça oui, super bien.* » Chez l'aîné comme chez le plus jeune, il est mentionné l'importance d'accepter l'enfant placé tel qu'il est, avec ses qualités, ses défauts, son histoire et sa personnalité. « *Et ben, d'abord l'accepter, et puis après, être sympa avec lui et le reconforter.* » « *Accepter l'autre et ses différences, même l'aider un peu plus que quelqu'un d'autre. S'il a des problèmes et s'il n'a pas de parents, c'est un peu injuste. (sic) Il n'a pas la chance d'avoir des parents et ça doit vraiment pas être marrant. Je trouve que c'est normal d'aider quelqu'un comme ça. C'est humain.* » Dans cette situation, l'importance des comportements altruistes est peut être due au fait que le vécu de l'enfant placé, orphelin de mère et abandonné de père, entre en résonance avec le ressenti des enfants naturels.

Du côté des sœurs interrogées, ce sont les attitudes de compassion et de solidarité qui se sont révélées. Tout comme les frères, les sœurs sont sensibles au vécu antérieur de l'enfant placé. « *Un autre élément, ça a été de savoir sa situation, c'est-à-dire que sa maman est malade mentale et que son papa l'a un peu abandonné. Je ne dis pas que j'ai de la pitié ou comme ça, même pas du tout, mais c'est un peu de la compassion. (Famille 1)* » Elles développent également des conduites de solidarité,

⁴¹ Prénom fictif

⁴² Ibid.

particulièrement avec les enfants placés de même sexe. « *On s'est toujours défendues les deux. (Famille 4)* » Une forme d'alliance s'est construite. Ce lien privilégié est positif, tant pour l'enfant accueilli que pour l'enfant naturel, pour autant qu'il soit réciproque et partagé.

Au vu de ce qui précède, les comportements altruistes n'ont pas de sexe et dépendent principalement de la sensibilité et de l'empathie, dont font preuve les enfants naturels envers les enfants accueillis.

9.4.2 Intérêts et valeurs en commun

A ce stade de l'analyse, je me pose la question suivante : est-il nécessaire d'avoir des intérêts et des valeurs en commun pour que naisse un lien fraternel entre l'enfant placé et l'enfant naturel?

Il semble que ce ne soit pas une condition nécessaire. En effet, tous les enfants naturels affirment avoir établi un lien fraternel avec l'enfant placé, alors que la moitié ne partage pas du tout les mêmes intérêts et valeurs. Dans les fratries, où la différence d'âge entre les enfants placés et naturels est moins prononcée – c'est-à-dire en moyenne 4 ans ½ - les intérêts et valeurs des uns ne rejoignent pas ceux des autres. « *En fait, avec le garçon, on vit plutôt dans des mondes séparés. Il est plus vivre dans la rue avec des copains et compagnie, tandis que moi je suis beaucoup plus vivre avec la famille. (...) Il est beaucoup plus foot et break dance et moi je suis plus volley et musique. Break dance et musique, ça peut aller, mais moi je suis plus musique spirituelle et lui plus musique rap et compagnie. On n'a pas les mêmes intérêts. (Famille 3)* » « *Lui est un sportif pur, je pense, et moi, je suis plutôt quelqu'un d'intellectuel, alors on n'a pas tout à fait les mêmes centres d'intérêts non plus. (Famille 3)* » Selon le milieu, les réponses des enfants naturels sont convergentes.

Les raisons de ce manque d'intérêts communs peuvent s'expliquer par les arguments suivants, formulés par deux frères de même fratrie (Famille 2). « *Je partage pas beaucoup d'activités avec lui parce qu'il est beaucoup plus âgé que moi. On s'intéresse pas forcément aux mêmes choses.* » « *Mais on ne sort pas souvent ensemble, parce que j'ai mes copains et il a ses copains.* » Dans ce cas, la différence d'âge et les différents « goûts et couleurs » de chacun sont responsables de ce désintérêt.

Dans les deux fratries mixtes, malgré l'écart d'âge, les enfants accueillis et les enfants naturels partagent des intérêts communs. Dans l'une (Famille 4), il s'agit de la musique : « *Justement, elle a commencé la musique avec moi, vu que j'en faisais aussi.* » et dans l'autre (Famille 1), de diverses activités, telles que des concerts ou théâtres. Dans cette dernière fratrie, l'enfant naturel souhaite trouver et réaliser des activités, qui plaisent à tous les deux. « *Mais sinon, je fais ces activités pour lui faire découvrir certaines choses, lui montrer plusieurs facettes de moi et aussi voir si les activités qui me plaisent lui plaisent aussi.* »

Au vu de ce qui précède, la divergence de valeurs et d'intérêts communs n'est pas indicatrice de non-existence de lien fraternel. Au contraire, elle permet parfois son développement, voire son enrichissement.

9.4.3 Investissement personnel

Accueillir un enfant dans sa fratrie et nouer avec lui des relations fraternelles demandent une quantité d'investissement personnel et émotionnel pour l'enfant naturel. En effet, pour pouvoir dire que l'enfant accueilli est « mon frère » ou « ma sœur », il faut que des sentiments forts, tels que l'amour, soient impliqués. Chez tous les enfants naturels interrogés, cet investissement émotionnel est palpable, notamment parce que chacun d'entre eux considère l'enfant placé comme son frère ou sa sœur. S'investissant pleinement dans leur rôle de grand frère et de grande sœur, « *je m'investis pour lui. (Famille 1)* », ils accomplissent, avec l'enfant accueilli, des activités, partagent des loisirs communs, passent du temps avec lui, bref ils se mettent à son entière disposition.

Cette notion d'implication personnelle dans la relation fraternelle s'est ressentie plus fortement chez les deux sœurs interrogées. En effet, elles se sont investies temporellement et physiquement, en adoptant dans certaines situations, un rôle maternel. « *Quand elle était petite et que mes parents partaient, je m'en occupais comme si c'était ma sœur. Je n'ai jamais fait de différences. (Famille 4)* » « *Je pense que, dans la famille, je suis quand même celle qui me suis le plus occupée de lui, parce que les garçons avaient beaucoup de trucs et mon grand frère était à l'uni. (Famille 1)* ». Dans ces deux situations, l'enfant accueilli est arrivé à l'âge de six mois. Peut-être a-t-il réveillé en elles leur instinct maternel ou peut-être est-ce dû à leur âge qui leur aurait permis de prendre part activement au projet d'accueil de leurs parents? Mais cet investissement ne serait-il pas non plus une preuve que le lien qui unit l'enfant naturel à l'enfant placé est bel est bien fraternel? « *Je fais ces activités comme je ferais une activité avec mes frères et sœurs. C'est pareil. (Famille 4)* »

9.4.4 Difficultés dans l'élaboration d'un lien fraternel

La plupart des enfants naturels interviewés ont fait part de certaines difficultés quant à l'élaboration d'un lien fraternel avec l'enfant placé. Voyons lesquelles ont été les plus énoncées.

9.4.4.1 Age au moment du placement

Cette difficulté s'est présentée dans deux fratries et, plus précisément, chez deux enfants naturels de sexe masculin. Pour eux, l'âge, qu'ils avaient au moment du placement, n'a pas facilité l'élaboration du lien. Dans la première fratrie (Famille 1), l'enfant de la famille d'accueil est dans sa période d'adolescence. Il se cherche, découvre son corps qui se modifie et se construit une identité. A ces soucis personnels se rajoute la venue d'un nouvel enfant, qu'il faut accueillir, aimer et intégrer à sa fratrie.

« *Au début, il y a eu des difficultés. C'était un peu les préjugés et puis il y avait mon âge. (sic) J'étais en pleine période de l'adolescence et comme je l'ai dit avant j'étais un peu réfractaire. Mais après pas du tout, parce qu'au début, justement, j'étais un peu moins chaud à cette idée là et puis finalement non, ça a très bien évolué. (sic)* »

Avec le temps, les enfants naturels laissent entrer l'enfant accueilli dans leur sphère fraternelle. Ils apprennent à le connaître, à l'accepter et annihilent les préjugés et les pré-construits qu'ils avaient à son égard.

Dans la deuxième fratrie (Famille 4), l'enfant naturel est plus jeune. Il se situe dans la période de la 3^{ème} enfance (de 7 à 12 ans). L'arrivée d'un nouveau venu va le déranger dans son équilibre familial et fraternel. Il craint de perdre l'amour de ses parents et la place qu'il avait acquise dans sa famille et sa fratrie. Il ressent alors de la jalousie par rapport à l'enfant placé.

« Au début, bon, j'étais assez jeune et puis ce n'était pas évident. Quand elle est arrivée, je ne savais pas encore trop comment. Je me suis dit : « Il y a une nouvelle et mes parents ne seront plus trop vers moi et tout. (sic) » Et puis après, tu grandis et tu commences à comprendre et puis ça change » Autrement exprimé « Au début, c'est vrai, il y a eu des obstacles. J'avais 7 ans à peu près et j'ai eu des difficultés parce que mes parents s'occupaient beaucoup d'elle et que j'avais peut-être besoin, qu'ils s'occupent un peu de moi. J'étais le dernier de la famille et, tout d'un coup, j'ai sauté une place et voilà. »

Dans ce cas, l'enfant naturel ressent le syndrome de l'intrus. Ce concept demande à être explicité. « GUINE, J.-M. (1979), a nommé l'ensemble des troubles du comportement des enfants naturels, conjugué avec de la jalousie, voire de l'agressivité que ces mêmes enfants ont à l'encontre de l'enfant placé, par la terminologie de syndrome de l'intrus. (...) L'agressivité et les manifestations de jalousie sont dirigées à l'encontre de l'enfant accueilli, l'intrus⁴³. » Dans l'exemple, ci dessus, l'enfant naturel n'exprime pas d'agressivité envers l'enfant placé, par contre son sentiment de jalousie est réellement perçu. Il est évident qu'avec le temps et l'intervention rassurante des parents, ce syndrome de l'intrus disparaîtra et laissera la place à une nouvelle forme de relation, celle de frères et de sœurs.

9.4.4.2 Famille d'origine de l'enfant placé

Cette difficulté apparaît clairement dans une fratrie de frères (Famille 3). La famille naturelle de l'enfant accueilli est perçue comme perturbatrice de l'équilibre familial récemment acquis. En effet, dans cette fratrie, l'enfant placé vit dans sa famille d'accueil la semaine et rentre le week-end chez ses parents. Les comportements éducatifs des deux couples parentaux n'étant pas les mêmes, ce qui a été acquis durement pendant la semaine, s'oublie durant le week-end.

« Il y a aussi la différence de traitement. Ce n'est pas la même chose, quand ils sont la semaine chez nous et les week-ends chez leurs parents. Leurs parents les voient une fois par semaine, deux jours. Pour eux, ce sont les gens gentils et nous les gens qui commandent. (sic) Donc ce n'est pas facile d'établir une relation comme ça. Ça crée aussi quelques tensions dans la famille. (...) Le dimanche soir, il y a souvent des tensions, parce qu'ils ont eu la belle vie durant le week-end et ils doivent retourner en enfer. Enfin, pas en enfer, mais retourner chez ceux qui commandent. (sic) » Dans ces propos, l'enfant accueilli considère ses parents biologiques comme de bons parents et ses parents d'accueil comme des mauvais. Ceci entre en contradiction avec le fait que l'enfant placé en famille d'accueil fantasme sur l'image de parents idéaux, en se débarrassant du mauvais de chaque parent réel. Pour défendre ce fantasme, il effectue un clivage et projette le bon sur les parents d'accueil, désaffectant les mauvais. Dans cette fratrie, c'est exactement le contraire qui se produit. Peut-être est-ce dû au fait que l'enfant entretient des contacts

⁴³ GASPARINI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 51

hebdomadaires avec ses vrais parents ou peut-être parce que l'attitude des parents biologiques, plus permissive que celle de la famille d'accueil, entraîne la dévalorisation de cette dernière?

La conjonction des deux méthodes éducatives est certes difficile à gérer. Cependant, il faut savoir que cette situation n'est pas une exception. En effet, les cas de placement reflètent souvent ce type de difficultés. Celles-ci affectent les enfants naturels, car ce qui se passe au niveau familial, se ressent au niveau fraternel, ces deux sphères étant interdépendantes.

9.4.4.3 Comportements de l'enfant placé

Une autre difficulté exprimée par les enfants naturels provient du comportement de l'enfant accueilli. Les années passant, les enfants placés grandissent et deviennent des adolescents. C'est le cas de deux enfants de mon échantillon. Dans une des situations de placement, un des adolescents (Famille 3) ressent un fort besoin d'autonomie et souhaite se distancer des membres de sa fratrie d'accueil. *« Ces temps-ci, ça ne va pas trop bien. Il essaie un petit peu de s'écarter de la famille, parce qu'il sait que ce n'est pas sa vraie famille. Il voudrait s'écarter un petit peu et être plus indépendant. »*

Pendant cette période, l'enfant placé adopte des comportements antagoniques à ceux des enfants naturels. Être en opposition est une façon pour lui de se démarquer de ces derniers et de s'affirmer en tant qu'individu avec ses propres conceptions et valeurs. *« En fait, les difficultés pour la relation avec le garçon viennent du fait qu'il préfère vivre dans la rue avec ses copains, comme je l'ai dit avant. Ce n'est pas facile d'établir des relations avec lui pour cette raison. (Famille 3)»*

Pour l'enfant naturel, il n'est pas facile d'élaborer et de maintenir une relation fraternelle positive dans ces conditions. Cependant, il reste conscient que *« ce sont des conflits qui vont un peu s'estomper avec le temps (Famille 3) »* et il espère croire que ce lien fraternel finira par se solidifier et perdurer.

9.4.4.4 Implication souhaitée des enfants naturels

Pour quelques enfants naturels, élaborer des relations fraternelles avec un nouvel arrivant plus jeune, n'est pas toujours si simple. En effet, accueillir un enfant en difficulté requiert quantité d'investissement de leur part. A cela s'ajoutent les attentes des parents, qui souhaitent que leurs propres enfants les aident dans leur projet d'accueil, notamment en gardant l'enfant placé ou en l'amenant faire des activités ludiques. Généralement, les enfants naturels plus âgés se voient attribuer des responsabilités, qu'ils doivent assumer. Ils savent que ces engagements leur demandent du temps, ce temps qu'ils consacrent d'habitude à leurs loisirs ou leurs sorties. Dans une des fratries interrogées, une sœur (Famille 1) s'exprimait à ce sujet : *« Et puis sinon, certains sacrifices. Avant, quand je rentrais de l'école, j'allais boire un verre avec des copains ou je travaillais. Je n'avais pas besoin de toujours regarder sur lui. Et puis maintenant, je me dis que vraiment j'aimerais bien avoir un petit peu de temps pour moi. Mais ça, j'y pense peut être trois fois dans l'année, mais des fois, ce n'est pas super cool. »*

Ici, on comprend que « les liens fraternels sont des relations qui coûtent, pas seulement qui rapportent⁴⁴. » L'élaboration de ces relations fraternelles coûte du temps à l'enfant naturel avant que l'enfant accueilli ne le lui rende au centuple par son témoignage d'affection et sa reconnaissance.

Au vu de ce qui précède, les difficultés inhérentes à la construction de liens fraternels sont dues principalement à l'âge des enfants placés et naturels, aux comportements que celui-ci induit, aux modalités de placement (motifs, déroulement, contact avec la famille biologique de l'enfant accueilli) et à l'investissement que ce dernier demande à l'enfant naturel.

9.4.5 Développement qualitatif de la relation

Avec le temps, les relations fraternelles peuvent évoluer positivement ou négativement. La maturité des enfants naturels et les expériences de la vie permettent tantôt d'effacer les tensions et de renforcer les liens, tantôt d'accentuer les conflits et de rompre ces relations fraternelles.

Dans la première fratrie (Famille 1), « *c'est une relation tout à fait positive qui s'est développée* » pour le frère aîné. Les six années de vie commune ont permis une évolution saine de la relation. « *Et puis petit à petit, voyant comment ça évoluait, en commençant à le connaître aussi et à m'attacher à lui, c'est vrai que ça a énormément changé.* » Au travers des événements quotidiens, des petits incidents (accidents de vélo, maladies, etc.) et des activités partagées, la relation fraternelle s'est consolidée. « *Je pense que ces événements renforcent le lien qui existe entre Benjamin⁴⁵ et moi.* » Les enfants naturels grandissant et la maturité venant de pair, la relation a pris une signification particulière. « *Avec l'âge, j'ai grandi et la relation aussi.* »

Pour sa sœur (Famille 1), l'évolution de la relation fraternelle s'est faite rapidement. « *Le placement s'est fait et on a vite fait le lien.* » La qualité de sa relation actuelle avec l'enfant placé résulte de son implication immédiate et intense dans cette dernière. « *Au début, c'était vraiment un petit poupon, que tu as besoin de cajoler, de donner de l'amour. Je sais qu'il n'a pas vécu des trucs faciles donc peut être qu'au début j'étais très protectrice, etc. Après un peu moins, parce que je ne voulais pas trop que ce soit un enfant gâté, alors j'étais peut être un peu plus stricte pour certains trucs. Et puis après, il y a son papa qui est venu plusieurs fois, qui a essayé une fois de le kidnapper, une fois de prendre des nouvelles et ça nous a fait un peu peur. Donc là, j'étais un peu plus protectrice.* » Au fil des événements, elle a modifié son attitude et participé à l'évolution qualitative de sa relation fraternelle avec l'enfant placé.

Dans la deuxième fratrie (Famille 2), les deux frères connaissaient l'enfant qu'ils allaient accueillir. Au cours du placement, leur relation s'est développée qualitativement, en passant du lien amical au lien fraternel. « *Elle est très bien. C'est mon grand frère. C'est plus un copain maintenant, c'est plus de l'amitié. C'est quelqu'un de ma famille. Ça n'a plus rien à voir comme avant. Avant c'était un ami.* »

⁴⁴ DESARZENS, Gabrielle. La fratrie. Couverture de fin

⁴⁵ Prénom fictif

Avec le temps, la relation a mûri et les sentiments d'amitiés ont fait place aux liens fraternels affectifs.

Dans la troisième fratrie (Famille 3), les deux frères relatent que la qualité des relations fraternelles établies s'est amoindrie avec les années. Pour le cadet : « *plus on a évolué dans le temps, plus on s'est éloigné un petit peu. Comme je l'ai dit avant, il est beaucoup plus vivre dans la rue avec les copains, parce que je pense que des familles, il n'en a pas eu une des meilleures. (sic) (...) Tandis que pour moi, la famille c'est vraiment important. Il y a la différence de culture aussi.* ». Pour l'aîné : « *avec les années, il a pris conscience qu'en fait, on n'était pas sa vraie famille et qu'il avait son père.* » Dans cette fratrie, les expériences de la vie et les événements qui s'y sont passés, ont, certes, permis à la relation d'évoluer, mais n'ont pas donné l'occasion aux enfants naturels et placés de s'y épanouir. Il semble que ceci soit dû en partie à leur différence de culture, mais peut-être faut-il en chercher l'origine dans leur faible différence d'âge ou alors dans les circonstances?

Dans la dernière fratrie (Famille 4), la relation entre l'enfant accueilli et les enfants naturels a évolué positivement. En grandissant, les enfants naturels ont acquis une certaine maturité, qui a permis à la relation de mûrir. « *Quand elle est arrivée, je ne savais pas encore trop comment. (...) Et puis après, tu grandis et tu commences à comprendre et puis ça change.* » Pour le frère cadet, la relation a tout d'abord suscité certains questionnements, puis avec l'âge et la maturité naissante, la relation fraternelle s'est développée. Pour la sœur aînée, le cheminement a été quelque peu semblable. « *Au début, c'était bizarre. C'était, voilà, on ne sait pas trop comment. (sic) Et puis peu à peu, ça devient une petite sœur. La dernière année où elle était là, j'étais à Brigue et donc je n'étais pas là la semaine. Notre relation n'a pas changé mais je la voyais moins, (...) ça me faisait quand même bizarre.* » Pour la sœur aînée, les liens fraternels développés perdurent malgré la distance, car des liens affectifs positifs et durables ont été établis auparavant.

De manière générale, mis à part certaines difficultés, la relation entre un enfant placé et un enfant naturel évolue positivement, dans le sens où elle acquiert une dimension fraternelle. Même si celle-ci tend à diminuer, les liens affectifs établis restent perceptibles.

9.4.6 Synthèse

Ce chapitre permet de mettre en évidence certains aspects affectifs et relationnels du lien fraternel :

- Les enfants naturels éprouvent de l'affection et de l'amour envers les enfants placés.
- Les relations fraternelles entre les enfants placés et les enfants naturels sont celles de proximité, de complicité ou de rivalité.
- Les enfants naturels entretiennent des conduites altruistes (entraide, solidarité, compassion) à l'égard des enfants placés.
- Les enfants naturels n'ont pas les mêmes centres d'intérêt que les enfants placés, pourtant, un lien fraternel s'est établi.

- Les enfants naturels s'investissent personnellement et émotionnellement dans leur relation à l'enfant placé.
- Les enfants naturels rencontrent certaines difficultés dans l'élaboration de leur relation fraternelle avec l'enfant placé (âges, comportements et famille biologique de l'enfant placé, etc.)
- Au fil des évènements et des expériences de vie, les relations entre enfants placés et enfants naturels se développent qualitativement et acquièrent une signification particulière.



Pour analyser la notion d'appartenance dans l'élaboration du lien fraternel, je me suis basée sur la sous-hypothèse suivante :

Pour qu'un lien fraternel s'établisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, l'appartenance à la fratrie doit être réalisée.

Cette sous-hypothèse comporte un aspect principal, celui du sentiment d'appartenance.

9.5. Sentiment d'appartenance

9.5.1 Partage de la vie fraternelle

Afin que l'enfant placé développe un sentiment d'appartenance à sa nouvelle fratrie, il est indispensable qu'il partage un temps de vie commune relativement long avec les enfants naturels. En prenant part à la vie quotidienne, les enfants placés et les enfants naturels vivent conjointement les évènements heureux comme les malheureux, participent à des activités communes et partagent une intimité dans un même espace de vie, à savoir la fratrie ou le foyer familial.

Dans la totalité des entretiens effectués, les enfants naturels ont fait massivement référence à ce partage de la vie fraternelle quotidienne pour expliquer l'inclusion de l'enfant accueilli dans leur fratrie. « *J'ai appris à le connaître dans la vie quotidienne. (Famille 2)* ». Le quotidien amène un vécu commun aux membres de la fratrie, « *J'ai toujours vécu avec. (Famille 4)* » « *Je suis pas mal souvent avec elle. Ces derniers temps, j'étais encore plus souvent avec Caroline⁴⁶ qu'avec ma sœur. Bon, elle est partie une année à Brigue et je ne la voyais pas. J'étais tout seul avec Caroline. (Famille 4)* » De ce fait, les moments de vie, auxquels ils prennent part, sont uniques, porteurs d'histoire et apportent à leur relation toute sa dimension et sa qualité fraternelle.

La survenance d'évènements joyeux (naissance, mariage) ou douloureux (décès, divorce) peuvent rapprocher les membres d'une fratrie et souder les liens qui s'y sont créés. Bien qu'en situation de placement, l'enfant accueilli est considéré, après un

⁴⁶ Prénom fictif

certain temps, comme faisant partie de la fratrie ; il participe ainsi pleinement aux événements de la vie fraternelle, les liens affectifs noués lui permettant de les investir complètement. Du côté des enfants naturels, les événements quotidiens sont perçus et ressentis différemment. Selon le contexte, une place et une importance particulière leur sont attribuée. « *Bon, si je regarde des événements récents, il y a une semaine, Benjamin⁴⁷ est tombé à vélo et s'est fait une commotion. C'était quand même grave. Moi, j'étais à Lausanne, mais j'étais pas tranquille, ça me faisait quelque chose de savoir qu'il était pas bien et que j'étais pas là. Et puis aussi quand il est malade, je me fais du souci pour lui. Je pense que ces événements renforcent le lien qui existe entre Benjamin et moi. On grandit dans notre relation, je pense. Mais sinon, c'est vraiment dans la vie quotidienne comme je le disais avant. (Famille 1)* » Dans cette situation, les propos de ce frère aîné traduisent la corrélation existante entre les événements vécus et le développement d'un lien fraternel. La qualité de cette relation fraternelle se voit également dans le fait que la distance géographique, imposée entre l'enfant placé et l'enfant naturel, n'influence en rien le caractère de ce lien. Au contraire, elle l'enrichit.

Pour favoriser l'inclusion de l'enfant accueilli dans leur fratrie, les enfants de la famille d'accueil effectuent toutes sortes d'activités, ludiques, sportives ou autres, avec lui. Selon le milieu, les activités sont différenciées. Dans la première fratrie (Famille 1), le frère de 22 ans et la sœur de 18 réalisent des activités orientées davantage vers l'âge de l'enfant placé (6 ans). « *On fait des activités plutôt de son âge. Je sais pas, jouer au loto, faire la lecture avec lui. Sinon, il y a d'autres trucs qu'on essaie tous de lui apporter. C'est, par exemple, aller écouter des concerts, aller au cirque ou aller voir un théâtre, ce genre de choses.* » « *On va voir des petits spectacles, Henri Dès, des fois on va voir des matchs de foot, on va au cinéma, on va voir Nemo, Disney ou des trucs comme ça. (sic) (...) Des fois, je joue avec lui. On fait des petits lotos pour s'amuser.* » Les raisons de ces occupations communes varient faiblement selon les sexes. Le grand frère souhaite « *lui faire découvrir certaines choses* » afin d'éveiller « *sa curiosité* », tandis que la sœur cadette désire « *lui faire découvrir des choses, que nous {enfants naturels} quand on était petits, on ne faisait pas forcément* » En plaçant l'intérêt de l'enfant au centre de leurs activités, les enfants naturels confirment à l'enfant placé l'importance qu'il revêt pour eux et qu'il appartient totalement à leur fratrie.

Cette dernière notion est également apparue dans la deuxième fratrie mixte (Famille 4). La sœur aînée explique qu'elle partage des activités avec l'enfant placé « *On regarde la télé. On s'amuse souvent. On allait pas mal se promener, quand on avait encore le chien.* » et que les raisons qui la motivent sont d'ordre fraternel : « *Je fais ces activités comme je ferais une activité avec mes frères et sœurs. C'est pareil.* » Ici, l'enfant placé appartient intégralement à sa fratrie d'accueil, les relations fraternelles développées entre lui et sa sœur d'accueil étant clairement établies et reconnues.

Cependant, ces activités communes doivent être nuancées par le fait que certains enfants naturels, les plus jeunes de mon échantillon (deux garçons de 12 et 16 ans, Famille 2), n'en partagent que peu avec l'enfant accueilli. « *Je partage pas beaucoup d'activités avec lui.* » Les raisons avancées pour expliquer ce manque sont les suivantes : « *On n'a pas les mêmes intérêts.* », « *Il est beaucoup plus âgé que moi.* » ou alors « *J'ai mes copains et il a ses copains.* » L'écart d'âge entre les enfants

⁴⁷ Prénom fictif

placés et naturels joue ici une grande importance, car de cette différence naissent des intérêts et des réseaux différents.

Pour l'enfant placé, vivre quotidiennement avec les enfants naturels, partager des événements spéciaux ou ordinaires et accomplir des activités avec eux, signifient qu'il appartient pleinement à la fratrie d'accueil et qu'un lien fraternel se développe et s'épanouit entre eux.

9.5.2 Etre un membre à part entière de la fratrie

Afin d'appartenir à la fratrie accueillante, une étape essentielle, pour l'enfant placé, consiste à en devenir un membre reconnu et accepté en tant que tel. Chez tous les enfants naturels de mon échantillon, cette donnée s'est vérifiée.

Le sentiment d'appartenance de l'enfant placé, apparaît lorsque celui-ci partage un vécu commun avec les enfants naturels de la famille d'accueil et lorsque ceux-ci le considèrent comme leur propre frère ou sœur. « Il faut aussi que l'enfant ait partagé dans sa vie quotidienne assez d'éléments affectifs avec d'autres individus en position de parents (d'origine ou d'accueil) pour les reconnaître comme germains et qu'une fois adulte, il réaffirme cette germanité de diverses manières : par exemple, en utilisant ou non les termes d'adresse de « sœur » ou « frère⁴⁸ ». En employant distinctement ces termes, le rapport existant entre l'enfant placé et les membres de la fratrie accueillante est clairement identifié. Il s'agit du lien fraternel. L'usage des appellations « frère » « sœur » affirme, d'un côté, l'existence d'un lien fraternel et revendique, de l'autre, l'appartenance de l'enfant placé à la fratrie.

Indépendamment du sexe, de l'âge et du milieu, tous les enfants naturels interrogés considèrent l'enfant accueilli comme un frère ou une sœur. « *Je le considère comme un frère. (Famille 1)* » « *C'est ma sœur. D'ailleurs, je l'appelle « petite sœur (Famille 4)* ». L'appellation « frère » « sœur » est usuellement utilisée par les enfants accueillants. Implicitement, elle exprime aussi leur souhait de voir ce lien fraternel reconnu et confirmé par des tiers (parents, entourage familial, amis, assistante sociale, etc.). Pour l'enfant placé, cela signifie qu'il est devenu un membre à part entière de la fratrie.

Afin que cette appartenance à la fratrie persiste, il est essentiel que la relation entre l'enfant placé et les enfants naturels soit ressentie et investie réciproquement. La réciprocité est une notion importante, car elle régule la relation. En effet, donner sans recevoir ou prendre sans donner, amène un déséquilibre dans la relation, qui perd alors de sa qualité. Lors des entretiens effectués, ce concept s'est retrouvé parmi les enfants naturels des deux sexes et de milieux différents. « *Donc c'est une relation que j'ai envers lui et qu'il a envers moi, enfin qu'on s'apporte l'un l'autre. (sic) Il y a beaucoup de choses qui s'échangent. (Famille 1)* » Chez la plupart, cette réciprocité de la relation s'est également exprimée par la considération et l'appellation partagée de « frère » et « sœur ». « *Moi, je le considère depuis le début comme mon petit frère.* » et « *Il dit ma grande sœur donc voilà. (Famille 1)* » ou encore « *C'est mon grand frère* » et « *Moi, je suis son petit frère. Il me le dit souvent. (Famille 2)* » Partant du fait que l'ensemble des enfants naturels de mon échantillon considère l'enfant

⁴⁸ CADORET, A. Dialogue no. 114, p.25. In GASPARINI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 66

accueilli comme un frère ou une sœur, la réciprocité dépend principalement du degré d'implication de l'enfant placé dans la relation.

Dans certaines fratries, les enfants naturels espèrent voir ce lien fraternel devenir réciproque et confirmé nommément par l'enfant naturel. « *J'ai besoin qu'il me considère comme son frère (Famille 3)* ». « *C'est important aussi pour moi qu'elle m'appelle « son grand frère » (Famille 4)*. Ce besoin était explicitement présent chez deux frères de fratries différentes. Bien que ces réponses soient masculines, le sexe n'influence pas ce besoin. En effet, au vu de ce qui précède, celui-ci existe implicitement chez tous les enfants naturels interrogés.

La réciprocité n'est pas exigée dans la relation fraternelle, par contre, elle est qualitativement souhaitée, notamment parce qu'elle permet aux enfants naturels de reconnaître plus rapidement l'enfant placé comme étant un membre de leur fratrie.

Pour l'enfant placé, devenir membre de la fratrie d'accueil, signifie qu'il y a trouvé sa place et qu'il interagit désormais dans un rapport nouveau avec les enfants naturels. Le rang qu'il occupe peut être différent ou semblable à celui qu'il a dans sa fratrie d'origine. Lorsque les rangs ne sont pas identiques, l'enfant placé peut ressentir des difficultés à s'y accoutumer et à s'y mouvoir librement. Les réaménagements auxquels il doit procéder, peuvent entraîner quelques difficultés, voire un déséquilibre des rapports entre chaque membre de la fratrie. « Il durera un certain temps avant que l'équilibre soit rétabli et que chacun ait retrouvé sa place⁴⁹. »

Il arrive aussi, que l'enfant accueilli soit immédiatement accepté et considéré comme un membre de la fratrie. Il est accueilli en tant que frère et non pas en tant qu'enfant placé. « *Autrement, on l'a eu depuis l'âge de six mois, un peu comme une sœur. (Famille 4)* » Ce fait s'est retrouvé dans une seule des fratries interrogées. Cette spécificité provient peut-être des problématiques de placement, souvent dures et graves ou alors de l'aptitude des enfants naturels à entrer et investir rapidement une relation fraternelle?

Lors d'un placement, il est important que les enfants naturels conservent leur place dans la fratrie. En effet, changer de rang suppose une période d'acceptation et de réajustement, notamment pour l'aîné et le cadet, dont les rôles s'en trouvent grandement modifiés. « *J'étais le dernier de la famille et, tout d'un coup, j'ai sauté une place et voilà. (Famille 4)* » Dans les propos de ce frère benjamin, la problématique du changement de rang est sous-jacente, celui-ci perdant sa position privilégiée de dernier-né pour accéder à celle du milieu de fratrie, moins « avantageuse ».

Enfin, devenir membre de la fratrie d'accueil apporte également une identité à l'enfant placé, celle de frère ou de sœur. Pour établir un lien fraternel, il est donc important que l'enfant accueilli trouve sa place et la maintienne, car celle-ci favorise le développement de son sentiment d'appartenance identitaire à la fratrie d'accueil.

⁴⁹ Association Suisse pour les enfants en placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p. 135

9.5.3 Rôles et devoirs des enfants naturels vis-à-vis des enfants accueillis

Pour les enfants naturels, accueillir un enfant implique des rôles et / ou des devoirs spécifiques.

Tous les enfants naturels interviewés perçoivent leur rôle comme étant celui d'un frère ou d'une sœur. Ceci confirme que, le lien établi avec l'enfant placé, est d'ordre affectif et fraternel : « *Le rôle du grand frère, voilà. (Famille 4)* » « *La grande sœur avec qui on fait des bêtises et avec laquelle, on va embêter le grand frère. (Famille 4)* »

« Des nuances peuvent être apportées sur leur rôle, lorsque les enfants naturels sont confrontés au regard extérieur⁵⁰. » Dans une fratrie mixte (Famille 1), la sœur cadette de 18 ans explique qu'elle présente l'enfant accueilli à ses amis comme étant son frère, ceci « (...) afin de simplifier et de ne pas devoir expliquer le pourquoi du comment de l'accueil⁵¹ ».

« *Moi, je le considère depuis le début comme mon petit frère, je le compte dans le lot. (sic) Je n'ai pas forcément envie non plus d'expliquer tout ça à tous mes amis, de dire ah ben voilà, celui-là, il vient de là, expliquer le passé, etc. (sic) A la limite, ça le regarde lui. S'il veut expliquer un jour, il l'expliquera. Je leur dis ben voilà c'est mon petit frère, et c'est comme ça et c'est tout. (sic) (...) Mais moi j'ai toujours dit mon petit frère et je le considère comme ça. »*

Dans cette situation, la sœur interrogée est très sensible au vécu de l'enfant placé et prête attention à ce que celui-ci ne soit pas révélé à des tiers extérieurs, afin de ne pas préjudicier l'intégrité et les conditions de vie actuelles de l'enfant placé.

Dans plusieurs fratries, ce rôle de grand frère ou de grande sœur est complété par leur fonction d'exemple et / ou de modèle. « *Celui du grand frère peut-être, pas l'exemple ou etc. Je ne sais pas, mais quelqu'un qui suive, parce qu'il faut quand même un modèle pour grandir. (sic) On a toujours besoin de prendre exemple sur quelqu'un, enfin de suivre quelqu'un. (Famille 1)* » « *Le rôle de grand frère, qui doit montrer l'exemple, je pense. (Famille 3)* » Indépendamment de l'âge ou de la place dans la fratrie, les enfants naturels ont conscience que les enfants placés prennent exemple sur eux et qu'ils reproduisent ensuite leurs conduites. Ce faisant, ils acquièrent des comportements similaires aux enfants de la famille d'accueil et s'intègrent plus facilement à leur fratrie. Ainsi, les enfants naturels aident indirectement les enfants placés à devenir des membres de leur fratrie et d'y appartenir.

Dans le panel de rôles subordonnés à celui de grand frère ou de grande sœur, celui d'intermédiaire entre l'enfant accueilli et les parents d'accueil est relaté chez un seul membre d'une fratrie, en l'occurrence une sœur cadette (Famille 1). « *Quand il fait des bêtises ou quand il a un avertissement à l'école, il ne va pas le dire à maman. Il vient me le dire à moi. Après, j'explique à maman pour relativiser les faits, mais il a toujours peur d'être grondé. Je ne sais pas s'il a peur qu'on élève la voix, je ne sais pas. Chaque fois qu'il fait une bêtise, il pleure. Donc, il vient toujours me dire à moi,*

⁵⁰ GASPARINI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 72

⁵¹ Ibid. p. 72

parce qu'il sait que je vais retranscrire à maman de manière plus soft. » Dans cette situation, la sœur s'est investie dans la relation et son rôle d'intermédiaire permet le maintien de relations familiales positives. De plus, la confiance, que l'enfant placé accorde à sa sœur d'accueil, démontre que le lien établi entre eux est un lien affectif de qualité, un lien fraternel.

En sus de leur rôle, les enfants naturels ressentent des devoirs envers l'enfant placé. Parmi les plus cités, on retrouve celui de la protection, exprimé, entre autre, par deux frères de même fratrie (Famille 3): « *Enfin, quand il est arrivé, il était tout petit et j'avais peut être envie de le protéger.* » « *Je pense aussi que je le considérais et la considérais un peu comme des petits frères et sœurs, ce qui implique de veiller sur eux, sur elle et sur lui.* » Sensibles au vécu de l'enfant placé, ils veillent à ce que celui-ci n'ait pas à souffrir à nouveau et qu'il se sente en sécurité auprès d'eux.

Un deuxième devoir également mentionné par les enfants naturels est celui d'éducation. Il va de pair avec le rôle de grand frère ou de grande sœur modèle. Ce devoir s'est vérifié dans une seule des fratries (Famille 1) et concerne un frère et une sœur de 22 et 18 ans. « *Bon, des fois, j'ai dû me montrer sévère envers lui pour qu'il apprenne les choses à faire et à ne pas faire. Mais c'était pour son bien, ça faisait partie de son éducation.* » « *Mais bon, des fois, on remet un peu les limites, car il reste un enfant.* » Ici, les enfants naturels reprennent en quelque sorte le rôle éducatif des parents et deviennent des repères sécurisants pour les enfants placés. La perception et la réalisation de ce devoir sont peut être dues au fait que ces deux frères et sœurs sont les plus âgés de mon échantillon. Cela étant, ils possèdent une grande maturité et comprennent davantage l'impact de la fonction d'accueil sur l'avenir de l'enfant placé.

Lorsque l'enfant placé appartient à la fratrie d'accueil, un lien fraternel s'est établi avec les enfants naturels, qui ressentent alors certains rôles et devoirs à son égard.

9.5.4 Synthèse

Cette partie apporte des informations intéressantes sur la notion d'appartenance dans le lien fraternel :

- En partageant la vie fraternelle des enfants naturels, l'enfant placé développe un sentiment d'appartenance à la fratrie.
- Afin d'appartenir à la fratrie accueillante et d'y établir des liens fraternels, l'enfant placé doit en devenir un membre reconnu et accepté.
- L'appartenance de l'enfant placé à la fratrie accueillante implique des rôles et des devoirs fraternels pour les enfants naturels.



Je souhaite à présent analyser le rapport existant entre le lien fraternel développé et l'intégration de l'enfant placé au sein de sa famille d'accueil, en me basant notamment sur les résultats de l'analyse de ma première hypothèse de base.

Pour rappel, l'énoncé de ma deuxième hypothèse de base était le suivant : « Le lien fraternel favorise l'intégration de l'enfant placé dans sa famille d'accueil. »

Pour saisir le rôle du lien fraternel dans la notion d'appartenance familiale, je me suis appuyée sur la sous-hypothèse suivante :

Le lien fraternel favorise le développement du sentiment d'appartenance à la famille d'accueil.

Cette sous-hypothèse comprend deux dimensions distinctes, celles de partage et d'attachement.

9.6 Dimension de partage

9.6.1 Partage de la vie familiale

Accueillir un enfant placé au sein de sa famille est une aventure, qui se construit autour de l'accord et de la participation de chaque membre. Pour les enfants naturels, comme pour leurs parents, « l'accueil d'un enfant amène dans tous les cas à la notion de partage, que cela soit à propos des soins, de l'environnement social, de l'amour parental ou du lieu de vie⁵². » Comme cité précédemment, pour appartenir à la sphère fraternelle ou à la sphère familiale, il est essentiel que l'enfant placé participe à la vie familiale.

Le partage de la vie de famille s'observe quotidiennement. « *C'est plutôt au quotidien. (Famille 4)* » « *Dans ma maison, il vit avec moi. (Famille 1)* ». Ce temps de vie commune amène des expériences de vie et révèle la qualité du lien familial entre l'enfant placé et les membres de la famille d'accueil. Parmi les enfants naturels interrogés, tous ont mentionné cette importance du vécu quotidien et du sens qu'il revêt pour eux. De plus, ils s'accordent à dire que, l'appartenance à la vie familiale passe par le partage d'activités communes, soit dans la famille nucléaire, soit dans la famille élargie. Dans la famille nucléaire, les activités sont davantage orientées vers les loisirs, le quotidien ou les vacances « *Des fois, on va à la piscine ensemble (Famille 2)*. » « *Comme je l'expliquais avant, si on partait en France, elle venait avec nous. On partait en vacances, elle venait avec nous. Oui, elle participe aux activités quand on est tous ensemble. (Famille 4)* » tandis que dans la famille élargie, elles sont davantage ciblées sur les événements familiales : fêtes de famille, anniversaires, Noël, etc. « *Il vient à toutes les fêtes de famille, à Noël. (Famille 3)* » « *Elle vient aussi avec nous aux anniversaires, Noël. (Famille 4)* » « *Il fait toutes les activités familiales avec nous. On le prend toujours avec. Il participe aux fêtes de famille et tout ça. (sic) (Famille 1)* »

Dans ce partage des activités familiales, la notion de participation doit être analysée. Dans quelle mesure les enfants placés y participent-ils? Quels sont les éléments essentiels à prendre en compte?

⁵² GASPARI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 53

D'après les réponses des interviewés, les raisons évoquées sont largement similaires selon le milieu, indépendamment de l'âge ou du sexe.

Dans la première fratrie (Famille 1), l'enfant de 6 ans a toujours participé activement aux activités familiales proposées. *« Ah oui, il participe. (...) Il rend volontiers des services. Il fait toutes les activités familiales avec nous. On le prend toujours avec. »* Par contre, aujourd'hui, du fait de son âge, il participe un peu moins à certaines activités familiales qu'auparavant. *« Maintenant, il est dans sa période, où il a besoin de bouger et d'embêter les autres. Il est dans une période assez énervante. Avant oui, parce qu'il était trop petit et il suivait le lot. Maintenant, peut être un peu moins, parce que quand on a des soupers ou des trucs comme ça, il veut jouer, il est comme ça et c'est un peu dérangeant pour les autres, parfois. »* Dans cette fratrie, la participation de l'enfant placé aux activités familiales varie en fonction de son âge et de son stade de développement cognitif.

Dans la seconde fratrie (Famille 2), l'enfant placé, âgé aujourd'hui de 18 ans, participe régulièrement aux activités familiales. Toutefois sa formation professionnelle l'empêche d'y prendre part activement. *« Ouais, il participe un peu aux activités. » « Oui, quand il en a le temps. A cause du boulot, il ne peut pas toujours. (sic) Il travaille le soir et doit dormir l'après-midi. Alors, si on a les soupers de famille l'après-midi, ça ne va pas trop. Mais, il vient presque à tout. S'il lui n'a pas envie d'aller faire une activité avec ma famille, moi je n'y vais pas non plus. Mais, si quelque chose est organisé et qu'il est invité, il vient. »* Dans ces derniers propos, le lien fraternel établi est solide; les enfants naturels et placés s'alliant et devenant solidaires face aux activités familiales non souhaitées. Peut-être est-ce dû à leur faible différence d'âge - 17 et 18 - ou à leur adolescence commune?

Dans la troisième fratrie (Famille 3), l'enfant placé de 12 ans participe aux activités familiales, car il y est obligé, comme tous les autres membres de la famille. *« Lorsqu'on organise des activités. (...) Ils sont même, je dirais, obligés de venir, parce qu'ils sont vraiment considérés par mes parents comme faisant partie de la famille. » « S'il y a une sortie de famille, il vient, parce quand on fait une sortie de famille, tout le monde qui peut venir, vient. (sic) »* Ici, la participation de l'enfant placé est pleinement réalisée et dépend principalement de l'éducation et des valeurs de la famille d'accueil.

Dans cette fratrie, un deuxième aspect entre en jeu, celui de la présence des parents biologiques. Ainsi, l'enfant placé ne peut toujours participer aux activités familiales, car le week-end, il se trouve chez ses parents. *« S'ils ne sont pas là quand on fait une activité, c'est dommage mais ils doivent aussi voir leurs parents. Mais au maximum, chaque fois qu'on fait quelque chose, ils sont cordialement invités à venir. A Noël, tout le temps, ils sont invités et viennent. » « Bon ça dépend toujours si le week-end, il rentre chez ses parents ou pas. »* Dans cette fratrie, la participation de l'enfant placé aux activités familiales ne dépend ni de lui, ni du lien avec les enfants naturels, mais de l'intervention des deux couples parentaux.

Dans la dernière fratrie (Famille 4), l'enfant placé a 7 ans et vit uniquement le week-end dans sa famille d'accueil. Sa participation quotidienne aux activités familiales est ainsi fortement réduite. Pourtant, aussi souvent que possible, tout est mis en œuvre pour l'y intégrer. *« Elle vient aussi avec nous aux anniversaires, Noël. Encore maintenant, les anniversaires, on regarde avec sa maman, si elle peut venir. En*

général, on s'arrange pour l'avoir avec.» « Même si, tout d'un coup, elle est chez la maman et puis qu'on a un truc ici, par exemple on fête avec les cousins et ça, on va demander la permission à la maman pour l'avoir ce jour-là. (sic) Pourquoi, et bien, je dirais que pour nous c'est comme si elle était dans la famille. Alors les fêtes de famille, les activités avec la famille, j'estime qu'elle doit être là quand même. » Dans ces derniers propos, le partage de la vie familiale a amené un vécu commun riche en événements. Cela a permis le développement d'un lien affectif fort et durable, que je nomme fraternel. Dans cette fratrie, le lien fraternel établi aide l'enfant placé à développer un sentiment d'appartenance à la famille d'accueil.

Lors d'un placement, le partage de la vie familiale - son quotidien, ses événements et son lieu de vie - est une exigence, qui demande aux enfants naturels d'avoir accueilli, au préalable, l'enfant placé dans leur fratrie et tissé des liens fraternels avec lui. En effet, un partage de vie fraternelle non accompli, ne permet pas un partage de vie familiale réussi, les deux sphères s'interpénétrant et s'influençant. « Un partage – accepté par les enfants naturels – est donc une condition de base pour que le placement familial puisse se réaliser⁵³ » et pour que l'enfant placé puisse développer, consécutivement, un sentiment d'appartenance à la fratrie, puis à la famille d'accueil.

9.6.2 Cadre d'orientation : éducation et valeurs

Dans sa quête d'appartenance à la famille d'accueil, l'enfant placé est confronté, à un moment ou à un autre de son placement, aux normes et valeurs éducatives des parents d'accueil. En effet, « l'accueil éducatif de l'enfant est l'entière responsabilité de la famille d'accueil⁵⁴. » Qu'elle soit biologique ou d'accueil, chaque famille possède son propre fonctionnement, sa dynamique, son système éducatif, ses règles et ses croyances. Pour l'enfant placé, l'enjeu est de taille. Arrivant d'une autre famille, il est inséré dans une nouvelle dynamique familiale, à laquelle il doit s'adapter, s'il veut s'intégrer. Autrement dit, pour favoriser son appartenance à la famille d'accueil, il doit partager et respecter le système éducatif des parents d'accueil, qui est le même que celui reçu par les enfants naturels.

Dans la théorie de l'intégration de Nienstedt et Westermann, cet apprentissage fait partie de la première phase, celle de l'adaptation. Durant celle-ci, l'enfant placé s'insère parfaitement à la famille d'accueil et se comporte de manière adéquate en se conformant aux exigences éducatives des parents d'accueil. En s'adaptant ainsi au fonctionnement de la famille d'accueil, « l'enfant cherche à se donner un cadre d'orientation. » Ce cadre apporte à l'enfant placé « un certain degré de sécurité et d'intimité », qui lui permet de s'ouvrir aux autres et de s'épanouir dans sa famille d'accueil.

Durant cette étape, les enfants naturels ont un rôle important. En effet, lorsque l'enfant placé arrive dans leur famille, ils possèdent déjà un vécu éducatif important avec leurs parents et ont, pour la plupart, assimilé et intégré les règles et les comportements à respecter. Ce faisant, ils influencent positivement l'enfant accueilli, dans le sens où ils donnent l'exemple à suivre. Ce cas, ne s'est pas présenté explicitement dans toutes les fratries de mon échantillon, seulement dans l'une

⁵³ GASPARINI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 53

⁵⁴ DAVID. Myriam. Le placement familial. p. 361

d'elles (Famille 1). « *Bon, des fois, j'ai dû me montrer sévère envers lui pour qu'il apprenne les choses à faire et à ne pas faire. Mais c'était pour son bien, ça faisait partie de son éducation.* » « *Mais bon, des fois, on remet un peu les limites, car il reste un enfant.* » Ces propos, extraits d'une fratrie mixte, ont déjà été cités plus haut. Ils confirment l'opinion que j'avais émise à ce moment-là, c'est-à-dire que les enfants naturels ont un rôle « éducatif » complémentaire à celui de leurs parents et qu'ils participent ainsi à l'élaboration du cadre d'orientation des enfants placés. Tous les enfants naturels y prennent part, mais seuls les plus âgés de mon échantillon en ont conscience.

Pour les enfants naturels, il est également important que les enfants placés partagent et se soumettent au système éducatif de leurs parents. « *Elle a quand même dû acquérir un comportement comme les parents nous ont donné. (sic) (Famille 4)* » En effet, malgré leur différence d'âge, de sexe ou de culture, ce point commun les rapproche et les aide dans l'élaboration d'un lien fraternel.

Afin que cette relation fraternelle persiste, il est essentiel que les parents d'accueil considèrent et s'occupent des enfants placés et naturels de façon égalitaire, sans pour autant effacer les différences qui les distinguent. Pour se faire, ils doivent adopter un comportement éducatif plus ou moins similaire par rapport à l'ensemble des enfants, la différence de traitement impliquant une appréciation et une considération affective différentes. A ce sujet, Rouques Delphine affirmait qu' « il est tout aussi important de ne pas s'interdire d'avoir, à l'égard de l'enfant placé, les mêmes exigences – toutes proportions gardées – qu'à l'égard des enfants naturels de la famille d'accueil. Les personnes qui prétendent ne pas pouvoir gronder ou punir un enfant qui n'est pas le leur ne peuvent certainement pas faire le bonheur d'un enfant placé. En refusant de le traiter comme l'un des leurs, elles le maintiennent à distance affectivement⁵⁵. »

Pour l'enfant placé, cette phase de construction et de partage du cadre d'orientation est exigeante. Arrivant d'une autre famille, « les règles qu'il joue sont différentes car il a grandi avec d'autres normes et valeurs⁵⁶ ». « *En fait, pour mes parents, l'école tient quand même une place importante, alors ça créé quand même des conflits. (Famille 3)* » Les éventuelles difficultés survenant à cette période, démontrent que l'enfant placé s'investit affectivement dans ses relations fraternelles et familiales. La notion de valeurs communes s'est révélée dans une seule des fratries interviewées (Famille 3), celle de deux frères de 16 et 20 ans. Chez eux, les valeurs familiales sont très présentes et constituent un point central, autour duquel les relations fraternelles se construisent. « *Je pense que la famille est quand même assez importante au début. Elle a ses valeurs et ses habitudes. Je ne pense pas qu'il faille changer un iota de ce genre de choses.* » Leur conception rejoint certains points de mon analyse, notamment celui du besoin de partager des valeurs communes au sein de la fratrie, pour pouvoir accompagner le sentiment fraternel d'un sentiment d'appartenance à la famille d'accueil.

Au vu de ce qui précède, les interactions au niveau de la sphère fraternelle – exemple – éducation et valeurs communes – aide l'enfant placé à s'intégrer davantage à la famille d'accueil et à y appartenir.

⁵⁵ ROUQUES, Delphine. Des enfants en famille d'accueil. p. 33

⁵⁶ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p 136

9.6.2.1 Enfant naturel : référence / point d'ancrage

Pour aider l'enfant placé à développer un sentiment d'appartenance à la famille d'accueil, les enfants naturels ont des rôles importants. En sus de leur rôle de grand frère ou de grande sœur montrant l'exemple, ils peuvent devenir des personnes de référence pour les enfants placés, « des figures déterminantes d'attachement⁵⁷ (...) ou de véritables points de repère salvateurs auxquels le petit s'est attaché⁵⁸. »

Dans toutes les fratries interrogées, le rôle de grand frère ou de grande sœur est clairement cité et investi. Cependant, peu d'enfants naturels ont conscience qu'ils peuvent être des références, voire des points d'ancrage pour certains enfants placés. Parmi eux, seule une sœur (Famille 1) en avait connaissance: « (...) *Il appris très très vite, parce qu'il y avait les plus grands devant.* » Dans ses propos, l'importance du rang occupé par les enfants naturels et placés dans la fratrie accueillante est manifeste ; il détermine les fonctions et les responsabilités de chacun.

9.7 Dimension d'attachement

9.7.1 Formes de relations familiales

Accueillir un enfant placé change la dynamique intérieure de toute une famille, que ce soit au niveau fraternel, parental ou familial. Des contacts s'établissent et de nouvelles relations se forment. Quand je parle de relations familiales, je sous-entends les relations fraternelles, filiales et leur interaction.

Les relations fraternelles, ayant été traitées précédemment, il me semble important de dresser un bref aperçu du lien filial.

Selon John Bowlby, l'attachement est un lien affectif qui unit les parents à l'enfant. « Dans le contexte du placement d'enfants, la question de la nature et de la qualité des attachements joue un rôle essentiel. (...) Des attachements stables et positifs sont la condition nécessaire pour le développement de l'enfant. Pour garantir son bien-être, il faut donner la priorité à ses attachements, c'est-à-dire ceux qui existent et, s'ils n'existent pas ou sont insatisfaisants, permettre à l'enfant de s'en construire des nouveaux⁵⁹. » Cet aspect théorique se vérifie dans les familles de mon échantillon, qui ont, soit maintenu les attachements filiaux originels (placement à la semaine), soit développer de « nouveaux liens filiaux d'accueil ».

Dans sa théorie de l'attachement, Bowlby explique que « la nature de ces attachements dépend essentiellement de la sensibilité de l'adulte et de sa disposition de satisfaire avec promptitude et fiabilité les besoins de l'enfant⁶⁰. » Lorsque l'enfant placé perçoit les parents d'accueil comme des personnes significatives et de confiance, le lien est établi. Parmi les quatre profils d'attachement, celui de sécurité - attachement sécurisant -, caractérise les liens parents - enfants de mon échantillon. Dans ce type d'attachement, les parents accueillants sont à l'écoute des besoins de l'enfant placé et y répondent rapidement. La relation de confiance, qui s'établit,

⁵⁷ GASPARINI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 56

⁵⁸ LEMAY, M. In GASPARINI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 56

⁵⁹ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p. 106-107

⁶⁰ Ibid. p.107

sécurise l'enfant accueilli et permet le développement de « relations filiales » de qualité. Ceci doit être nuancé par le fait que les parents d'accueil ne se substituent jamais aux parents biologiques, cependant, ils ont la même fonction parentale et doivent faire « comme si ».

Ainsi, le lien qui se développe entre l'enfant placé et les parents d'accueil est un lien filial. Comme pour le lien fraternel, le critère biologique n'est pas une donnée universelle. On naît, certes, enfant de quelqu'un, mais on peut le devenir socialement (enfant en placement) ou juridiquement (enfant adopté). Cette notion est clairement ressortie dans une des fratries (Famille 3), où le placement dure depuis 11 années. « *Mes parents le considèrent comme leur enfant. Il n'y a pas de régime spécial ou quoi que ce soit, enfin je n'en ai pas l'impression.* »

Les formes de relations familiales dépendent de l'interaction entre les relations fraternelles et les relations filiales. Ces deux sphères sont interdépendantes et influent l'une sur l'autre. Dans toutes les fratries interrogées, il existe une corrélation manifeste entre le lien fraternel et le lien filial; l'attachement affectif développé au niveau de la fratrie se poursuivant au niveau parental. « *Il appelle papa et maman mes parents. Il dit ma grande sœur donc voilà. (Famille 1)* » « *Ce n'est pas ses vrais parents. (sic) Il ne s'identifie pas trop à eux. (...) Il s'identifie beaucoup plus aux jeunes dans la rue. (Famille 3)* » Dans ces propos, le rapport entre les deux différents liens, ainsi que l'importance du lien fraternel dans l'épanouissement du lien familial sont clairement perçus. Cependant, par manque d'éléments, je ne peux affirmer que le lien fraternel favorise le développement du lien filial ou vice versa. Toujours est-il qu'ils sont en corrélation permanente.

Comme dans toute famille ordinaire, il se peut que les relations familiales soient quelque peu conflictuelles. « *Avec les parents, il y a des fois des problèmes. (Famille 3)* » Ce cas de figure s'est retrouvé dans une seule fratrie de frères, où l'enfant placé a actuellement 12 ans. L'écart d'âge, le sexe ou le rang dans la fratrie ne jouant aucun rôle, il semble qu'ici, les relations conflictuelles soient dues à la période adolescente de l'enfant placé et aux systèmes éducatifs différents des deux familles. Malgré cela, dans toutes les familles de mon échantillon, les relations familiales sont agréables, pleinement investies et de qualité.

9.7.2 Etre un membre à part entière de la famille d'accueil

Afin de favoriser l'appartenance à la famille d'accueil, il est important que l'enfant placé en devienne un membre reconnu et accepté en tant que tel. Chez toutes les fratries interviewées, cette donnée s'est vérifiée.

Le sentiment d'appartenance à la famille d'accueil nécessite, comme pour les relations fraternelles, un vécu commun, un partage affectif, une bonne entente et une reconnaissance de la part de ses membres. Quel que soit l'âge, le sexe, la place dans la fratrie ou le statut socioculturel, tous les enfants naturels de mon échantillon affirment que l'enfant accueilli est considéré comme un membre de leur famille. « *C'est vraiment un membre de notre famille. (Famille 1)* » « *Maintenant, il fait partie de notre famille, comme nous. (Famille 2)* »

Dans une des fratries interrogées (Famille 3), deux frères de 16 et 20 ans complètent cette vision par le point de vue de leurs parents. « (...) *Ils sont vraiment considérés*

par mes parents comme faisant partie de la famille. Ce sont des enfants de la famille. Ils font partie de la famille aux yeux de mes parents.» «Mes parents le considèrent comme leur enfant.» Cette notion n'oscille pas en fonction de variables spécifiques aux enfants placés ; elle dépend de l'appréciation et de la mise en pratique de la fonction d'accueil des parents non biologiques.

Dans une autre fratrie (Famille 4), composée d'un garçon de 17 ans et d'une fille de 18, la reconnaissance de l'enfant, comme membre à part entière de la famille d'accueil, s'étend à la famille collatérale. *« Mon cousin la considère aussi un peu comme sa cousine. Elle est complètement intégrée par toute la famille, que ce soit tantes, grands-parents et tout. (sic) »* Dans ce cas, l'intégration à la famille d'accueil nucléaire favorise l'intégration à la famille d'accueil élargie.

Enfin, par analogie avec la fratrie, devenir membre de la famille d'accueil amène une identité, celle « d'enfant de ». Afin de se sentir membre de la famille, il est important que l'enfant accueilli maintienne sa place au sein de la fratrie, car celle-ci détermine la nature des relations familiales (par exemple : le dernier-né est le plus « chouchouté », le premier est davantage responsabilisé, etc.). Ainsi, la relation fraternelle établie et l'ensemble des éléments la constituant, contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance à la famille d'accueil.

9.7.3 Synthèse

Ce chapitre permet de mettre en évidence certaines notions de partage et d'attachement présentes dans le rapport unissant le lien fraternel à l'appartenance familiale.

- En partageant la vie familiale des enfants naturels, l'enfant placé développe un sentiment d'appartenance à la famille d'accueil.
- Afin d'appartenir à la famille d'accueil, l'enfant placé doit partager et respecter le système éducatif des parents d'accueil (éducation, normes, valeurs), qui est le même que celui reçu par les enfants naturels.
- Les enfants naturels peuvent devenir des personnes de référence pour l'enfant accueilli.
- Les relations familiales entre les membres de la famille d'accueil sont d'ordre fraternel et filial. Leurs formes et leur qualité résultent de l'interaction de ces deux sphères.
- Afin d'appartenir à la famille d'accueil et d'y développer des liens familiaux, l'enfant placé doit en devenir un membre reconnu et accepté.



Pour aborder le rôle du lien fraternel dans le processus d'adaptation de l'enfant placé à sa famille d'accueil, je me suis basée sur la sous-hypothèse suivante :

Le lien fraternel favorise l'adaptation de l'enfant placé à son nouvel environnement familial.

Cette sous-hypothèse comprend une dimension principale, celle d'adaptation.

9.8 Dimension adaptative

9.8.1 Acquisition et changement de comportement

Selon la théorie de l'intégration de Nienstedt et Westermann, l'intégration de l'enfant placé dans sa famille d'accueil se divise en trois phases consécutives, celle de l'adaptation, du transfert et de la régression. L'acquisition et le changement de comportement font partie de la première phase, dite adaptative.

Durant cette période, l'enfant placé « est hyper-adapté à sa nouvelle situation et évite tout conflit. Il ne paraît pas poser de problèmes importants, son comportement est conforme aux désirs et aux exigences des parents d'accueil⁶¹. » « Les parents se méprennent sur cette apparente insertion parfaite : ils croient que l'enfant placé les a acceptés comme parents. Les raisons pour cette « attitude conforme » sont plutôt que l'enfant, insécurisé, dépend de la bienveillance des adultes qui sont maintenant significatifs pour lui, et qu'il ne veut pas les perdre⁶². » En fonction de l'enfant accueilli, cette phase dure d'un jour à plusieurs semaines, voire même un an.

Parmi les fratries interrogées, cette notion d'adaptation conforme et immédiate ne s'est que peu révélée. En effet, la majorité des enfants accueillis, 3 sur 4, avaient entre 6 mois et 1 année au moment du placement. Selon les enfants naturels, ces derniers n'avaient pas eu encore le temps de développer des comportements inadaptés ou nécessitant de réels changements. « *Comme elle était toute petite, elle avait six mois, elle était directement chez nous, et elle n'a donc rien eu à changer (Famille 4)* » « *Comme on l'a eu déjà assez petit, il n'y a pas eu de réels changements pour lui, je pense, une fois qu'il était ici. (Famille 3)* » « *En fait, ils ont été directement éduqués chez nous, vu que le petit avait un an quand il est arrivé. (...) Ils ont été éduqués sans leur famille. Pour le changement de comportement, ils n'ont pas eu le temps d'en adopter un autre. Il n'y a pas vraiment eu de changement. (Famille 3)* »

Cependant, une nuance est apportée par les enfants naturels, qui accueillent un enfant à la semaine ou durant le week-end. Selon eux, les allers et retours d'une famille à l'autre mettent en évidence les différentes conduites des enfants placés. Celles-ci génèrent, parfois, des conflits relationnels, voire éducationnels, comme analysés précédemment. « *Mais vu qu'ils rentrent toujours le week-end chez leurs parents, ils ont un autre comportement, quand ils sont chez eux. Cela crée toujours quelques frictions, quand ils rentrent. Le dimanche soir, il y a souvent des tensions, parce qu'ils ont eu la belle vie durant le week-end. (Famille 3)* » « *Mais c'est vrai que, maintenant qu'elle ne vit pas chez nous la semaine et qu'elle vient que le week-end,*

⁶¹ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p.43

⁶² Ibid. p. 120

elle essaie (sic) Elle n'est pas comme elle était avant. Elle essaie toujours plus.(sic) (Famille 4)»

Néanmoins, les enfants naturels ont un rôle important à jouer auprès des enfants accueillis. Le lien fraternel qui les unit, leur permet de partager et de construire une histoire de vie commune, de se soutenir dans les situations difficiles et d'apprendre et de se grandir l'un l'autre. Du côté des enfants naturels, cette dernière notion s'est fortement ressentie dans une des fratries mixtes (Famille 1), où les propos de la sœur cadette confirme l'influence positive de la grande sœur ou du grand frère sur le développement et le changement comportemental de l'enfant placé.

« Je me rappelle que Benjamin était vraiment très très gros pour un petit garçon. Je ne sais pas, si c'est le fait qu'il était à la crèche et qu'il ne bougeait pas beaucoup. En tout cas, quand il est arrivé chez nous, il s'est vraiment développé très facilement et puis il a perdu du poids. (...) Il jouait dehors, il s'est bien développé. Le langage aussi, il appris très très vite, parce qu'il y avait les plus grands devant. Depuis qu'il est arrivé, il a tout appris très très vite, à parler, à marcher et à montrer et exprimer ce qu'il voulait. Par la suite aussi, au niveau du sport, du vélo, du ski, il a tout appris très très vite. ».

Afin que ce changement de comportements puisse s'opérer chez l'enfant placé, il est nécessaire que la famille et la fratrie d'accueil s'adaptent également. Elles doivent tenir compte de l'âge, du sexe, de la personnalité et de la culture de l'enfant placé, comme le démontre cette fratrie masculine (Famille 3), où l'enfant placé est d'origine musulmane. *« Pour la langue, il n'y a pas eu de problème. (...) Sinon, il y a juste eu un peu de changement avec la nourriture, parce qu'il est musulman et qu'il ne mange pas de porc. Comme chez nous, on en mange pas mal, ma mère fait chaque fois autre chose à la place. Ce n'est pas un vrai changement pour lui, c'est plutôt nous, qui nous sommes adaptés à lui. »* Le processus de changement s'effectue dans les deux sens et nécessite une relation familiale et fraternelle de confiance et de respect.

Les enfants naturels ont conscience qu'ils sont des « agents » intégrateurs de l'enfant placé dans leur famille. Ils savent que, de part leur présence et leur implication, ils aident et soutiennent l'enfant accueilli dans son processus de changement et d'adaptation. Ce fait s'est présenté dans une des fratries (Famille 2), où l'enfant accueilli avait 11 ans au moment de son placement et était orphelin de mère. *« Je l'ai beaucoup aidé pour qu'il s'intègre dans la famille. Par exemple, il était très très timide au début alors je l'ai forcé un peu à faire comme s'il était chez lui. Au début, il n'osait pas. Il demandait toujours : est-ce que je peux prendre un verre d'eau? Je lui disais de prendre. Mais ça, c'est normal au début, tu ne sais pas trop. Enfin, plein de choses comme ça. »* Dans cette fratrie, l'aide apportée par l'enfant naturel à l'enfant placé dépend de son âge, de sa personnalité et de la résonance, que le vécu de l'enfant accueilli réveille en lui. De plus, « la maturité de l'enfant, la qualité des soins reçus, la nature de la relation parentale antérieure et le degré de stress lié à la situation familiale au moment du placement, entrent en jeu pour donner à l'enfant de plus ou moins bonnes possibilités pour surmonter l'angoisse et trouver des modes d'adaptation compatibles avec les nécessités de sa santé mentale et de son développement⁶³. »

⁶³ DAVID. Myriam. Le placement familial. p. 113

9.8.1.1 Conformité aux règles familiales

L'enfant qui vit un placement est « confronté à une structure familiale, dont il ne connaît pas le fonctionnement. Les habitudes et comportements antérieurs sont remis en cause, les règles du jeu précédant ne sont plus valables⁶⁴. » Dans un premier temps, l'enfant placé va se conformer aux nouvelles règles de sa famille d'accueil, mais sans pour autant les assimiler. Pour se faire, il va prendre exemple sur les comportements de ses frères et sœurs d'accueil. Dans les fratries interrogées, où l'enfant est placé à la semaine ou le week-end, cette adaptation aux règles familiales ne se déroule pas sans difficultés. « *C'est vrai qu'il n'a pas encore compris toutes les règles de notre maison, style ne pas répondre aux parents quand ils nous font des remarques, etc. (sic) Enfin, toutes sortes de choses comme ça (Famille 3)* » « *Maintenant, il commence à y avoir des règles. C'est strict. Dire « merci », par exemple, quand on donne quelque chose. (Famille 4)* » Ici, la difficulté émane principalement de la différence de culture et d'éducation des deux couples parentaux. Pour l'enfant placé, il n'est pas simple de se positionner entre ces deux familles et d'adopter ensuite l'une ou l'autre des règles familiales. Ceci est l'enjeu même du placement familial, qui fait « de cet enfant, un enfant partagé, divisé, qui lutte compulsivement pour et contre son appartenance tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ses deux familles⁶⁵. »

Pour les autres enfants naturels interrogés, les règles familiales ont été rapidement intégrées, notamment parce que l'enfant placé était très jeune à son arrivée et qu'il n'en avait pas encore connu ou mis en pratique régulièrement. « *Ca n'a pas trop changé pour lui, les règles familiales. (Famille 2)* »

En conséquence, pour favoriser l'intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil, ainsi que le maintien et l'épanouissement des attachements fraternels établis, « une certaine dose de conformité au style et aux règles de la vie de la famille d'accueil⁶⁶ » est nécessaire.

9.8.2 Gestion de conflits et de difficultés

Dans la théorie de l'intégration de Nienstedt et Westermann, la deuxième phase correspond à celle du transfert ou de la reproduction de conflits.

Pendant cette période, sans doute la plus difficile de son processus d'intégration, « l'enfant montre des comportements qui sont complètement incompréhensibles. Ses réactions, même dans des situations banales, sont exagérées. (...) En vérité, ce changement radical traduit un nouveau stade dans le développement de l'enfant : son comportement ne se dirige pas contre les parents nourriciers, mais est dû au fait qu'il reporte les expériences vécues dans la nouvelle situation, donc qu'il reproduit des conflits antérieurs. (...) Le sentiment d'être accepté par les parents nourriciers, de pouvoir leur faire confiance permettra à l'enfant de se départir des comportements d'autrefois et de s'embarquer dans de nouveaux. L'enfant essaiera par tous les moyens possibles de vérifier la fiabilité et la solidité de cette nouvelle relation⁶⁷. »

⁶⁴ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p.120

⁶⁵ DAVID. Myriam. Le placement familial. p. 11

⁶⁶ GASPARIANI, Grégoire. Les enfants naturels des familles d'accueil. p. 63

⁶⁷ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse p.120

Parmi les fratries interrogées, deux sortes de difficultés ont été mises en évidence par les enfants naturels et particulièrement par deux frères de famille différente. La première concerne les problèmes relationnels rencontrés par les enfants placés avec le reste de la famille et la deuxième, les difficultés propres aux enfants placés face à leur situation familiale et personnelle.

Pour aider les enfants placés à gérer les conflits relationnels existants, les enfants naturels interviennent principalement au niveau de leur fratrie, en établissant des règles précises, qui régulent le système et les émotions émergentes. Au niveau familial, cette tâche revient aux parents, qui, aidés de leurs enfants, tentent de comprendre au mieux les conduites problématiques de l'enfant placé et de trouver avec lui « des solutions opérantes aux conflits⁶⁸. »

Les enfants naturels de mon échantillon connaissent la nature de ces difficultés. Ils savent que le comportement de l'enfant accueilli traduit une certaine souffrance, voire un inconfort émotionnel. De ce fait, ils ne le considèrent pas totalement responsable de son comportement et renvoient la cause de son attitude à d'autres facteurs, comme par exemple, les parents d'origine. Une fratrie masculine (Famille 3) s'exprimait à ce sujet : « *Chez ses parents, il regardait la télé tout le week-end. Il obtenait un peu tout ce qu'il voulait en demandant. A la maison chez nous, ça ne marchait plus comme ça et des fois ça créait des frictions. (...) Je pense que ce sont des conflits qui vont un peu s'estomper avec le temps.* » Les raisons et les modalités du placement sont utilisées pour justifier les comportements difficiles de l'enfant placé. Ces difficultés doivent cependant être nuancées, par le fait que la totalité des fratries interrogées n'a pas rencontré de problèmes relationnels majeurs.

Concernant les difficultés propres au vécu personnel, les enfants naturels rapportent que la plupart des enfants placés sont amenés à gérer et régler des situations familiales difficiles (décès, abandon, maladie mentale, conflits, etc.) pour pouvoir ensuite s'ouvrir et s'épanouir dans de nouvelles relations, qu'elles soient fraternelles ou familiales. Pour les aider, les enfants naturels peuvent leur manifester leur intérêt (écoute, disponibilité) et les soutenir dans leur démarche. Cette attitude développe la solidarité fraternelle et favorise ainsi l'adaptation des enfants placés à leur famille d'accueil.

« *Au début, il s'est un peu intimidé. Il pensait toujours à sa mère et puis après c'était bon. (Famille 2)* » « *Bon, je pense que ce n'est pas facile pour eux, parce que leur mère a un peu fait des trucs bizarres, des fois. Elle a dû être internée plusieurs fois. (...) Leur père est aussi spécial. Des fois, il empruntait de l'argent à Antoine. (...) Je pense qu'ils sont déjà assez doués pour avoir des vies un peu différentes.(sic) (Famille 3)* » Indépendamment du sexe, de l'âge ou du milieu, les enfants naturels sont conscients et sensibles à la souffrance des enfants placés. Ceci les amène, peut-être, à excuser certains de leurs comportements, favorisant ainsi une meilleure adaptation de l'enfant placé à leur famille.

9.8.3 Intégration à la vie familiale

La dernière phase de la théorie de l'intégration de Nienstedt et Westermann est celle de la régression ou de la construction de l'attachement.

⁶⁸ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p.44

Durant cette dernière phase, « de nouveaux rapports parents-enfants {et par analogie enfants naturels - enfant placé} sont en train de se constituer. Par régression, on comprend les comportements de l'enfant qui ne correspondent pas à son âge, mais sont caractéristiques pour un stade de développement plus précoce (...) un niveau d'adaptation antérieur⁶⁹. » Ce comportement régressif permet à l'enfant placé de « se reconstruire des liens comme un enfant de bas âge⁷⁰ » « A ce stade de développement, on peut observer que l'enfant découvre son corps, qu'il explore ses capacités, qu'il prend des initiatives, qu'il prend des attitudes agressives, qu'il traverse une crise d'opposition, qu'il commence à assimiler des normes et des valeurs⁷¹. » Ces éléments, en partie analysés auparavant, permettent d'affirmer que, durant cette phase, l'enfant placé développe un sentiment d'appartenance et que son intégration à la famille d'accueil progresse.

Dans une des fratries (celle où les enfants naturels interrogés sont les plus âgés, Famille 1), la notion de reconstruction des liens affectifs, en relation avec la pleine intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil, est mise en évidence. En effet, la conformité à la vie familiale du foyer d'accueil permet l'intégration ascendante de l'enfant placé à son nouvel environnement. « *Ben disons, au début, il était un peu apeuré, quand il est arrivé. Il avait que six mois et c'était un peu terrifiant pour lui de se retrouver seul avec des grandes personnes. Mais, il s'est très vite fait à notre manière de fonctionner, à la vie de famille, au jardin, à la vie dehors, etc. En fait, on habite dans une grande maison, un peu à la campagne et on a plein d'animaux. C'est vraiment idéal pour les petits enfants, je pense. Mais sinon, il s'est très très vite adapté. Il était jeune, alors c'était peut-être plus facile.* » Selon ces propos, l'attachement ne peut se réaliser qu'avec les trois conditions suivantes : il est nécessaire qu'un vécu commun ait lieu entre les enfants placés et naturels, que ceux-ci entretiennent une relation fraternelle et que l'enfant placé se conforme au fonctionnement (règles, éducation, etc.) de la famille d'accueil. Ces trois conditions sont présentes dans toutes les fratries de mon échantillon, cependant, elles ne sont pas toutes pleinement réalisées ou alors, à des degrés différents.

Cette notion de conformité est d'ailleurs poussée à son paroxysme, lorsque dans la fratrie précitée (Famille 1), la sœur affirme que l'enfant placé ressemble physiquement à ses parents d'accueil. « *En plus, il ressemble assez bien à mes parents, à mon papa. Ils sont tous blonds dans ma famille, donc ça ne se voit même pas.* » L'apparence physique des enfants placés, leur appartenance ethnique et leur culture peuvent jouer un rôle, bien qu'infime, dans leur intégration à leur famille d'accueil. Il est ainsi primordial que les enfants naturels, comme les parents d'accueil, acceptent l'enfant accueilli tel qu'il est, pour qu'aucune discrimination ne vienne perturber le processus d'intégration de cet enfant dans son nouvel environnement familial.

Selon mes précédents constats, l'intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil nucléaire favorise l'intégration de cet enfant à la famille d'accueil collatérale. Dans la fratrie de mon échantillon, comprenant deux frères et sœurs de respectivement 17 et 18 ans (Famille 4), ce principe se confirme. « *Même avec la famille, cousins, cousines, elle est très intégrée. (...) Mon cousin la considère aussi un peu comme sa*

⁶⁹ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse. p.45

⁷⁰ Ibid. p. 45

⁷¹ Ibid. p.121

cousine. Elle est complètement intégrée par toute la famille, que ce soit tantes, grands-parents et tout. (sic) Elle est intégrée. » L'intégration de l'enfant accueilli à l'ensemble de la famille élargie dépend entre autres de la résonance, que le vécu de cet enfant peut avoir sur les collatéraux, de la durée du placement, de ses attitudes et comportements envers les divers membres de la famille et des attachements familiaux, qui se sont créés.

« Au fur et à mesure que l'enfant choisit de se comporter d'une façon socialement acceptable, (...) il devient confiant ; des liens se tissent peu à peu ; un attachement réciproque se crée entre l'enfant et ses accueillants. L'enfant se met à accepter de participer à la vie de la maison en tenant compte des petites habitudes particulières, à chaque famille⁷². » C'est dans ces processus d'adaptation et d'intégration que les enfants naturels jouent un rôle essentiel. En effet, ils s'investissent pleinement pour que l'enfant placé s'intègre au maximum à la famille d'accueil et à sa vie quotidienne. Parmi les enfants naturels interrogés, deux frères de fratries différentes estiment avoir fait tout leur possible, pour intégrer l'enfant accueilli. « *« Je l'ai beaucoup aidé pour qu'il s'intègre dans la famille. Par exemple, il était très très timide au début alors je l'ai forcé un peu à faire comme s'il était chez lui (Famille 2)» « Je trouve que j'ai donné de mon mieux pour l'intégrer. (Famille 4)»* Quel que soit le milieu, le lien fraternel établi permet à l'enfant placé, par l'encouragement des uns et la volonté des autres, de s'adapter, à son rythme, à la famille d'accueil. L'intégration au nouvel environnement social et familial, par le biais du lien fraternel, se confirme également lorsque les enfants naturels intègrent l'enfant accueilli dans le réseau relationnel de leur fratrie. Ainsi, quel que soit le sexe, l'âge ou le milieu, « l'investissement des enfants biologiques est considérable : dans la plupart des cas, il n'y a aucun problème d'intégration⁷³. »

9.8.4 Synthèse

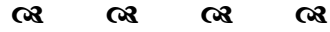
En lien avec les relations fraternelles, cette partie apporte des informations importantes sur les processus d'adaptation et d'intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil.

- La théorie de l'intégration de Nienstedt et Westermann explique l'intégration de l'enfant placé à sa famille d'accueil par la succession de trois phases distinctes: l'adaptation, le transfert et la régression.
- Dans sa première phase, l'enfant placé modifie son comportement, adopte une attitude appropriée aux exigences de la famille d'accueil et se conforme aux règles familiales. Durant ce processus d'adaptation, il est aidé et soutenu par les enfants naturels (exemple, influence positive, etc.).
- Dans sa deuxième phase, l'enfant placé éprouve des difficultés intégratives d'ordre relationnel et individuel. Durant cette période de transfert, il est aidé et soutenu par la solidarité fraternelle et l'intérêt manifesté par ses frères et sœurs d'accueil.

⁷² ROUQUES, Delphine. Des enfants en famille d'accueil. p. 123

⁷³ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse.p.136

- Dans sa dernière phase, l'enfant placé établit de nouveaux attachements durables et s'intègre pleinement à la vie familiale. Durant ce processus intégratif, il est aidé et soutenu par l'engagement et l'implication considérables des enfants naturels.



10. Synthèse et vérification des hypothèses de la recherche

De manière générale, cette recherche a permis de mettre en évidence un nombre important de données sur le lien unissant les enfants placés en famille d'accueil et les enfants naturels de cette dernière. Elle a également permis de mettre en lumière la corrélation existante entre ce lien et l'intégration de l'enfant placé dans la famille d'accueil.

Dans un premier temps, reprenons la première hypothèse de base et ses trois sous-hypothèses et voyons si, à la lumière des informations récoltées, elles se vérifient et /ou si elles méritent des compléments.

Pour rappel, sa formulation est la suivante : « **La relation entre l'enfant placé en famille d'accueil et les frères et sœurs de cette famille se définit par le lien fraternel.** »

Pour répondre à cette première hypothèse, examinons le résultat obtenu par l'analyse précédente des trois sous-hypothèses suivantes:

H 1.1 « Pour qu'un lien fraternel s'établisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, une période de temps suffisamment longue doit s'écouler. »

Cette première sous-hypothèse se vérifie pour les enfants naturels de mon échantillon. En effet, que ce soit dans la dimension temporelle ou sécuritaire, le rapport existant entre le temps écoulé et la construction d'un lien fraternel est mis en évidence dans chaque sous-thème analysé.

H. 1.2 « Pour qu'un lien fraternel naisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, un lien affectif doit s'établir. »

Les informations analysées précédemment confirment cette deuxième sous-hypothèse pour les fratries de mon échantillon. Cependant, au vu de mes découvertes, elle pourrait être développée davantage, l'aspect qualitatif et problématique manquant à son énoncé. Ainsi, elle pourrait se formuler de la manière suivante: « Pour qu'un lien fraternel de qualité naisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, un lien affectif doit s'établir, surmontant, au besoin, les éventuelles difficultés existantes. »

H. 1.3 « Pour qu'un lien fraternel s'établisse entre l'enfant placé et les frères et sœurs de la famille d'accueil, l'appartenance à la fratrie doit être réalisée. »

Cette troisième sous-hypothèse se valide pour les enfants naturels de mon échantillon. Cependant, elle doit être nuancée. En effet, les critères d'appartenance à la fratrie correspondent à ceux des enfants naturels et non à ceux des enfants accueillis. Une recherche complémentaire permettrait d'obtenir une vision plus globale et complète de la notion d'appartenance, dans le lien fraternel, en y intégrant les perceptions et les représentations des enfants placés.

La vérification de ses trois sous-hypothèses me permet de confirmer ma première hypothèse de base pour les enfants naturels de mon échantillon. Ainsi, et sous

réserve que certaines conditions de temps, de sécurité, d'affection et d'appartenance, décrites précédemment, soient remplies, la relation qui unit l'enfant placé en famille d'accueil aux frères et sœurs de cette famille se définit par un lien fraternel.

Dans un deuxième temps, reprenons la deuxième hypothèse de base et ses deux sous-hypothèses et voyons si, au vu des éléments apportés, elles se vérifient et /ou si elles méritent des compléments.

Pour rappel, son énoncé est le suivant : « **Le lien fraternel favorise l'intégration de l'enfant placé dans sa famille d'accueil.** »

Pour répondre à cette deuxième hypothèse, observons le résultat obtenu par l'analyse précédente des deux sous-hypothèses suivantes:

H 2.1 « Le lien fraternel favorise le développement du sentiment d'appartenance à la famille d'accueil. »

Cette quatrième sous-hypothèse se vérifie pour les fratries de mon échantillon. Toutefois, elle doit être nuancée par la possible réversibilité de son énoncé. En effet, si le lien fraternel favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à la famille d'accueil, l'inverse est pleinement envisageable : « Le sentiment d'appartenance à la famille d'accueil favorise le développement d'un lien fraternel. » Pour répondre à cette nouvelle sous-hypothèse, une étude plus approfondie auprès des enfants naturels est souhaitable.

H 2.2 « Le lien fraternel favorise l'adaptation de l'enfant placé à son nouvel environnement familial. »

Les éléments analysés précédemment confirment cette cinquième sous-hypothèse pour les enfants naturels de mon échantillon. En effet, dans chacun des sous-thèmes étudiés, le rapport entre le lien fraternel, l'adaptation et l'intégration de l'enfant placé dans sa famille d'accueil est mis en évidence. Cependant, au vu de mes découvertes, cette sous-hypothèse pourrait être développée davantage et penser l'intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil collatérale. Elle pourrait ainsi se formuler de la manière suivante : « L'intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil nucléaire favorise l'intégration de cet enfant à la famille d'accueil élargie. » et nécessiterait une recherche plus approfondie et détaillée auprès des enfants naturels, voire de la famille élargie.

La vérification de ses deux sous-hypothèses me permet de valider ma deuxième hypothèse principale pour les fratries de mon échantillon. Ainsi, et sous réserve que certaines conditions de partage, d'attachement et d'adaptation, exposées précédemment, soient remplies, le lien fraternel, qui s'établit entre les enfants naturels de la famille d'accueil et l'enfant en placement, favorise l'intégration progressive de ce dernier au sein de la famille d'accueil.

Pour cette deuxième hypothèse de base, synthétisons les diverses conditions nécessaires à une bonne intégration de l'enfant placé dans la famille d'accueil. Tout d'abord, il est important que les enfants naturels conservent leur place dans la fratrie, que l'enfant accueilli soit plus jeune que les enfants accueillants et que la place

d'aîné soit gardée pour un des enfants naturels. En effet, l'arrivée d'un enfant placé est généralement source de modifications de l'équilibre familial et fraternel établi et de réajustements des rôles et places occupés par chacun des membres de la famille. Cela étant, accueillir un enfant plus jeune évite, d'une part, les situations de conflits et de jalousie, qui naissent lorsque l'écart d'âge entre les enfants est faible et permet, d'autre part, aux enfants biologiques de maintenir leur position et leur rôle dans le système fraternel. La présence d'enfants accueillants plus âgés facilite également l'intégration de l'enfant placé dans la famille d'accueil, dans le sens, où, plus matures et autonomes, ils participent davantage au projet de leurs parents.

Ensuite, concernant la variable de sexe, il n'existe pas d'indication spéciale concernant les compatibilités de genre et leur influence sur le processus d'intégration de l'enfant placé. Cependant, en fonction de l'écart d'âge, des rapprochements affectifs peuvent apparaître. Deux enfants de même sexe et de même âge auront tendance à éprouver de la jalousie l'un envers l'autre, tandis que s'ils sont de sexe différent, ils vivront de façon plus harmonieuse. Par contre, deux enfants de sexe et d'âge différent seront disposés à mieux s'entendre, l'aîné étant plus autonome et indépendant, et s'ils sont de même sexe, une attitude de solidarité tendra à s'installer, sans pour autant exclure les disputes et les querelles. Ces quelques tendances ne sont, cependant, pas universelles et divergent selon les situations.

Enfin, il est important, pour une bonne intégration, de tenir compte du milieu dans lequel l'enfant placé vivait et vit actuellement et de s'adapter en conséquence. En effet, les niveaux socio-économiques et culturels des familles divergent fréquemment et sont sources d'adaptation pour l'ensemble des enfants (logement, pratiques culturelles, loisirs, etc.). De plus, les problématiques de placement, souvent lourdes d'histoires et riches en rebondissements, ainsi que tous les acteurs concernés par la situation doivent être inclus au quotidien de placement, afin de permettre à l'enfant placé de se construire identitairement et faciliter, ainsi, la réussite de son processus d'intégration à la famille d'accueil.

Les diverses informations récoltées et analysées durant ce travail de recherche, ainsi que la vérification de mes hypothèses et sous-hypothèses, me permettent d'une part de répondre à ma question de départ et d'autre part d'en expliquer sa finalité.

Ainsi, je peux affirmer que, le lien qui unit un enfant placé en famille d'accueil et les enfants naturels de cette famille, est un lien fraternel. Cette tendance est représentative de mon échantillon et demande à être vérifiée à une plus large dimension. En effet, les variables étant différentes pour chacune des fratries, le résultat obtenu peut différer selon la région, l'époque ou les problématiques rencontrées. Concernant la finalité de ce lien fraternel, je peux également affirmer qu'il favorise le processus d'intégration de l'enfant placé dans la famille d'accueil. Ce paradigme est significatif pour la population étudiée au cours de cette recherche et demande par ailleurs à être confronté à une plus vaste échelle. En effet, chaque fratrie et famille est unique et possède des spécificités propres (fonctionnement, système éducatif, place de chacun, statut socio-économique et culturel, etc.), qui peuvent influencer sur le résultat. De plus, il est à rajouter que toutes les fratries étudiées lors de ce travail relèvent de situations de placement à long terme, qui se sont à chaque fois déroulées de manière positive, c'est-à-dire sans difficultés majeures.

Ce travail de mémoire terminé, il serait intéressant d'aller plus loin dans l'analyse et d'utiliser les résultats obtenus comme base de réflexions pour de nouvelles recherches. Par exemple : Les résultats de l'analyse sont-ils applicables aux situations d'adoption? Quel est le rôle du lien fraternel dans l'intégration de l'enfant placé à la famille d'accueil collatérale ? Quel est l'impact du lien fraternel établi et de l'intégration réussie à la famille d'accueil sur les relations fraternelles et filiales que l'enfant placé entretient avec les membres de sa famille biologique (maintien, renforcement, suppression)?

A la fin de ce travail d'analyse trois éléments essentiels sont à retenir. Tout d'abord, la fratrie est une ressource et une richesse importante, que le travailleur social doit savoir mobiliser, valoriser et impliquer dans les démarches de placement; pour autant que l'intervention reste en accord avec la déontologie professionnelle. Collaborer avec la fratrie permet d'effectuer un travail avec le groupe de pairs de l'enfant placé et d'intégrer davantage le système, dans lequel ce dernier interagit avec les enfants naturels. Ensuite, il est important d'avoir conscience que le lien fraternel ou familial possède trois natures de valeur égale. Ainsi, le lien peut être biologique, juridique / généalogique (adoption) ou social / domestique (socialisation, cohabitation). Dans cette recherche, le lien fraternel développé entre l'enfant placé et l'enfant naturel est un lien socialement établi et reconnu au même titre qu'un lien de sang ou de droit. Enfin, ce mémoire présente une thématique relativement positive (lien fraternel, intégration familiale) et est un moyen de valoriser l'expérience du placement familial. En effet, il montre aux familles et aux fratries qui veulent, vont ou hésitent à devenir famille d'accueil, que le placement familial est une expérience très enrichissante, tant au niveau relationnel qu'affectif. En effet, on « gagne » à devenir un frère ou une sœur d'un enfant, à qui on a beaucoup à donner, mais on « gagne » également un frère ou une sœur, qui a énormément de choses à nous apporter. Ainsi, devenir famille et fratrie d'accueil est une expérience unique, exceptionnelle et très enrichissante, qui vaut la peine d'être vécue.

11. Limites de la recherche

Lors de ce travail, j'ai été confrontée à un nombre important de limites, qui ont incontestablement influencé le résultat de mes recherches.

Une des limites de ce travail est directement liée au terrain d'enquête choisi pour effectuer ma recherche. En effet, le manque réel de famille d'accueil en Valais n'a pas facilité la constitution de mon échantillon d'enfants naturels accueillant au sein de leur famille un enfant en placement. Bien qu'il existe une liste complète de ces familles d'accueil, les services de l'OPE sont tenus au secret professionnel et n'ont pu me communiquer le nom de ces personnes. Trouver huit enfants naturels à interroger a ainsi été une partie peu évidente de mon travail et a nécessité beaucoup de temps. De plus, mon échantillon s'est composé par le contact du "bouche à oreille", ce qui est une autre limite non négligeable de ce travail. Cependant, j'ai pris l'initiative d'écarter les membres de ma famille, afin de rester la plus objective possible.

Le nombre restreint d'enfants naturels interrogés, les critères précis de sélection (deux membres par famille et des deux sexes, dès 12 ans) ainsi que la région géographique choisie constituent la limite suivante. Consciente que le résultat de ma recherche n'a aucune prétention de représentativité globale de la problématique, je

la considère néanmoins illustrative de la population étudiée. C'est pourquoi, je n'ai pas la présomption d'étendre les conclusions de ce travail à l'ensemble des enfants naturels de familles d'accueil.

Une autre de mes limites provient de la technique de récolte de données. Lors des entretiens, j'étais seule avec la personne interrogée. Malgré les précautions d'usage (anonymat, non-jugement, respect des données, droits des interviewés, etc.), je n'ai aucun moyen de vérifier si les réponses apportées avaient été les mêmes en présence des deux enfants naturels ou de l'enfant placé. De plus, en utilisant la méthode de l'entretien semi-directif, il se peut que mes questions ou mon comportement aient induit les réponses de certains interviewés.

Le cadre méthodologique, théorique et pratique de ce mémoire, ajouté au peu de temps qui nous est imparti pour réaliser chacune de ses étapes (élaboration du projet, réalisation des entretiens, récolte et dépouillement des données, analyse et rédaction) ont limité le choix de mon angle d'approche de la thématique, qui a été celui des enfants naturels et de leurs perceptions. Cette problématique du lien entre les enfants placés et les enfants naturels des familles d'accueil peut être abordée sous d'autres points de vue, tels que les relations fraternelles vues par les parents d'accueil, les parents biologiques de l'enfant placé, les fratries placées ou les travailleurs sociaux, etc. Ces différentes approches pourraient faire l'objet de nouveaux travaux de mémoire.

Une dernière limite de ce travail résulte de mon implication personnelle dans la thématique du placement familial. En effet, vivant l'expérience de famille d'accueil depuis quatre ans, je suis consciente que mon parcours de vie a influencé le choix de mon mémoire, de mon angle d'approche, de mes hypothèses et de mon analyse. Cependant, j'ai porté une attention toute particulière à rester la plus objective et neutre possible, en me basant uniquement sur les données récoltées durant les entretiens.

12. Perspectives de la recherche et pistes d'action

Dans ce travail, axé principalement sur les enfants naturels des familles d'accueil, j'ai pu mesurer l'importance de leur présence et de leur implication auprès d'un enfant en placement. En effet, « les enfants biologiques des parents nourriciers jouent un rôle important pour l'enfant en placement : la vie commune avec des enfants « sains » est souvent salutaire pour un enfant traumatisé. (...) Les enfants apprennent très vite à accepter les particularités d'autrui et ceci ouvre à l'enfant, dont le développement a été entravé, des perspectives positives⁷⁴. » Ainsi, il est important que tout travailleur social, impliqué dans une démarche de placement, en ait conscience.

En tant qu'assistante sociale, il est essentiel de considérer les enfants naturels comme des « acteurs » à part entière du placement, sa réussite dépendant pour une partie de leur participation, de leur engagement, de leur tolérance et de leurs capacités de partage et d'adaptation à l'enfant placé. Actuellement, les enfants naturels sont impliqués dans le processus de placement, notamment lors de la préparation et de l'évaluation. Les propos de cette assistante sociale, interviewée en

⁷⁴ Association Suisse pour les enfants en Placement. Répertoire, le placement familial en Suisse.p.136

amont de ce travail, le confirme. « *Au début, lorsque j'évalue la famille d'accueil, je demande si les enfants ont été concertés, s'ils participent à ce projet. Dépend l'âge des enfants, c'est important qu'ils y participent pour que le placement se passe bien. (sic) C'est un critère dans le rapport d'évaluation, ils sont en tout cas consultés. Il y en a qui sont en âge d'être consultés et qui le sont par les parents d'abord, parce qu'on le demande, et après nous quand on fait le placement définitif. (sic) Je trouve cela normal et ça me semble important*⁷⁵. »

Cependant, une fois le placement effectué, les enfants naturels de mon échantillon ne sont plus du tout consultés par les assistants sociaux quant à leur appréciation du processus, leur ressenti, leurs difficultés ou leurs éventuels questions. Lorsque les relations familiales le permettent, c'est aux parents nourriciers de gérer leurs enfants biologiques et de dialoguer avec eux sur les sujets qui les préoccupent et leur tiennent à cœur.

Dans la totalité des entretiens, les enfants naturels ont exprimé n'avoir aucun contact avec les assistants sociaux ou autres professionnels durant la période effective de placement. Certains n'avaient d'ailleurs aucune idée des partenaires sociaux présents et travaillant autour de l'enfant accueilli. Dans la mesure où, dans leur pratique professionnelle, les assistants sociaux sont confrontés à des situations de placement, il est essentiel qu'ils aient conscience de cette lacune et qu'ils mettent rapidement en place de nouvelles stratégies d'action impliquant davantage les enfants naturels des familles d'accueil.

Tout au long de ma recherche, les enfants naturels ont formulé des besoins qui leur sont propres et délivré leurs perspectives personnelles quant à la problématique relationnelle et intégrative du placement. Il est essentiel, que chaque assistant social concerné, ait conscience de ces besoins et qu'il réfléchisse sous quelle forme y répondre. (Exemple : questionnaire écrit ou oral aux enfants naturels lors de l'évaluation annuelle du placement, etc.)

Il faut tout de même nuancer cette conclusion : je ne souhaite en aucun cas faire de ces enfants naturels des « assistés » de l'OPE. Au contraire, je souhaite que les deux parties s'unissent et échangent davantage afin de favoriser la réussite du placement, réussite qui passe par une plus grande implication des enfants naturels à son processus. Ainsi, une attention plus soutenue doit être accordée par les assistants sociaux aux enfants naturels pendant la durée effective du placement, la période préparatoire la précédant leur étant, en théorie comme en pratique, convenable et appropriée.

En définitive, les résultats de ce travail de recherche permettent d'envisager quelques pistes d'intervention utiles à l'assistant social dans son travail de placement. En sus du questionnaire annuel cité ci-dessus, il serait intéressant de permettre aux enfants naturels de se rencontrer, afin qu'ils puissent échanger, exprimer leur expérience et se soutenir. (Cette démarche est déjà mise en place pour les parents d'accueil dans certaines régions). Il serait également bénéfique pour eux, de créer un poste d'assistant social référent pour toutes leurs questions, difficultés ou autres préoccupations et qui leur offre un lieu d'écoute et de partage. Ces trois pistes aideraient, ainsi, les enfants biologiques à mieux connaître le cadre

⁷⁵ Citation extraite d'un entretien exploratoire

professionnel oeuvrant pour la réussite du placement et à davantage le solliciter, notamment en cas de difficultés dans l'élaboration de liens fraternels avec l'enfant placé.

Ce travail de mémoire a pour but de valoriser le placement familial et de mettre en lumière les aspects relationnels et affectifs positifs, inhérents aux situations de placement. Afin de poursuivre cet objectif, deux perspectives professionnelles semblent se dessiner. La première consiste à rédiger un article de presse, résumant mon travail et sollicitant l'intérêt des lecteurs pour ce sujet et de le faire paraître dans un journal à caractère informatif (Nouvelliste) ou social (Repère social). La deuxième concerne davantage le terrain professionnel. En effet, il s'agit de participer à l'élaboration et la mise sur pieds d'une association de famille d'accueil de la région sédunoise, voire valaisanne et de présenter, au cours d'une réunion mensuelle, le résultat de mes recherches aux parents d'accueil et travailleurs sociaux présents. Ces deux pistes permettraient, ainsi, la diffusion des éléments importants de la recherche aux différents acteurs concernés et la sensibilisation des milieux publics et professionnels, aux richesses relationnelles et affectives, dont regorgent les situations de placement.

13. Réflexions personnelles

Sur le plan personnel, ce travail de mémoire représente un réel enrichissement. Les rencontres avec les enfants naturels ont été des instants magiques. La confiance qu'ils m'ont témoignée et la manière dont ils se sont « dévoilés » à mes questions m'ont énormément apporté. De plus, ces entrevues m'ont permis de faire connaissance avec d'autres enfants naturels et de nouer des contacts avec eux.

La rencontre avec les professionnels du social, lors des entretiens exploratoires, m'a donné l'occasion de découvrir un nouveau milieu, celui de la psychothérapie familiale, que j'avais, jusque-là, encore peu investi. A travers cette recherche, j'ai ainsi appris à élargir ma perception des choses à de nouveaux horizons professionnels, que je pourrai, à l'avenir, intégrer à ma pratique.

En interviewant des personnes vivant une situation familiale similaire à la mienne, je me suis « vue » dans les autres, qui m'ont renvoyé ma propre image d'enfant naturel de famille d'accueil. Ce processus de « miroir » m'a permis de me remettre en question par rapport à certains de mes comportements, réflexions ou points de vue et de réfléchir à mon identité et mon rôle de « sœur d'accueil ».

La réalisation de cette recherche m'a également donné l'occasion de me connaître davantage. En effet, j'ai appris quelles étaient mes limites (gestion des émotions, implication affective, dactylographie, etc.) et mes ressources (volonté, sensibilité, être consciencieuse, etc.). J'ai découvert combien ce travail de mémoire me tenait à cœur et comment j'allais pouvoir l'utiliser dans ma vie personnelle et professionnelle.

Durant les diverses étapes de mon travail, j'ai appris à accepter les critiques et à les utiliser à bon escient. J'ai ainsi pris note des diverses remarques jalonnant ma recherche et je les ai intégrées à la réalisation de mon mémoire (modifications, ajustements, limites, etc.). Cela n'a pas toujours été émotionnellement facile, mais je reste persuadée que la critique est constructive et qu'elle ne peut que contribuer à la qualité d'un travail. De plus, ce mémoire m'a permis de développer certaines

compétences, telles que la patience, la flexibilité, le respect des opinions, l'écoute active et la pensée systémique.

Pour moi, ce mémoire est l'aboutissement d'un long travail de réflexion et d'action, visant à développer mes capacités personnelles et professionnelles et je suis fière de l'avoir réalisé. Lorsque je repense au début de cette démarche, je ressens encore mon désarroi face à l'ampleur de la tâche à accomplir. Pourtant, avec l'énergie, la persévérance et le soutien de nombreuses personnes proches et professionnelles, je suis parvenue à élaborer ce mémoire, en y donnant le meilleur de moi-même et en surmontant, une à une, les difficultés rencontrées. Cette démarche m'a ainsi apporté une plus grande confiance en moi et une volonté d'aller de l'avant.

14. Bilan du processus d'apprentissage

Ce travail de recherche m'a permis de mettre en pratique un nombre important de compétences acquises lors de ma formation théorique d'assistante sociale et d'en acquérir de nouvelles.

Lors de l'élaboration du projet, j'ai eu l'occasion d'approfondir la recherche documentaire en bibliothèque et sur Internet, la conceptualisation de situation à caractère social, la planification d'un travail sur du long terme et la construction d'un projet de recherche. Cette étape n'a pas été sans difficultés, puisque j'ai modifié par deux fois mon sujet de recherche.

Dans l'étape suivante, comprenant l'élaboration du questionnaire de recherche, sa vérification et la réalisation des entretiens, j'ai pu exercer la construction d'un outil de recherche, les techniques d'entretien et la méthode de retranscription. Le contact et l'échange avec les enfants naturels étaient fort enrichissants et m'ont permis de découvrir des expériences de vie magnifiques et des personnes attachantes et généreuses. Je crois que cette étape était de loin la plus intéressante de ce mémoire.

Lors du dépouillement et de l'analyse des données, j'ai eu la possibilité de développer mes capacités d'analyse, d'organisation et de synthèse. Pour cette étape, la grille des indicateurs m'a été d'une aide absolue. En effet, elle a permis la structuration de mes idées et des éléments, que je souhaitais approfondir. A ce moment de la recherche, j'ai compris l'importance d'avoir un projet solide et complet, celui-ci constituant le support de base théorique et méthodique de mon travail de mémoire.

Dans la dernière partie rédactionnelle, j'ai pu mettre en pratique mes capacités de synthèse et de communication écrite, en alternant les apports théoriques, pratiques et la réflexion et en utilisant les divers outils bureautiques et informatiques. Cette étape m'a demandé beaucoup de temps et d'investissement. Néanmoins, c'est une partie valorisante, qui concrétise le résultat de mes recherches et met en forme mon travail de mémoire.

La réalisation de ce travail de mémoire m'a fait découvrir tout le cheminement d'un travail de recherche en sciences sociales : question de départ, exploration (lectures, entretiens), problématique, conceptualisation, hypothèses, méthode de recueil de données, analyse et rédaction.

Cette recherche m'a également permis d'acquérir de nouvelles compétences, telles que gérer le stress et la frustration de ne pouvoir tout dire et analyser, avoir un point de vue objectif ou encore s'organiser en combinant travail professionnel, vie personnelle et élaboration du mémoire.

Durant ce travail, j'ai aussi pu élargir mes connaissances dans le domaine du placement familial et des liens fraternels, notamment en découvrant le fonctionnement des fratries accueillantes, le rôle des enfants naturels, les diverses formes de relations fraternelles ou encore la théorie de l'intégration de Nienstedt et Westermann.

Ces nouvelles compétences et connaissances me seront bénéfiques dans l'exercice de mon futur métier d'assistante sociale. Par ailleurs, ce travail a contribué à moduler mon regard professionnel sur ce que peuvent vivre et ressentir les enfants naturels des familles d'accueil lors d'un placement. Ce mémoire m'a ainsi apporté de nouvelles perspectives et développé ma conception de la profession, dans laquelle je considère désormais le partenariat avec les enfants biologiques comme indispensable.

15. Bibliographie

Ouvrages de référence

ANGEL, Sylvie. *Des frères et des sœurs, les liens complexes de la fraternité*. Paris : Editions Robert Laffont, 1996. pp. 304 (Réponses)

ASSOCIATION SUISSE POUR LES ENFANTS EN PLACEMENTS. *Répertoire, Le placement familial en Suisse, Données psychologiques, pédagogiques et juridiques, prévention et démarche qualité*. Zurich : L'association Suisse pour les enfants en Placement, 2002. pp. 239

BOURGAULT, Denise. DE LA HARPE, Françoise. *L'enfant en famille d'accueil*. Paris : Centurion, 1988. pp. 143 (Travail social)

DAVID, Myriam. *Le placement familial, de la pratique à la théorie*. Paris : Les Editions ESF. 1989. pp. 431 (la vie de l'enfant)

DESARZENS, Gabrielle. *La fratrie*. Lausanne : Editions Pro Juventute, octobre 1998. pp. 49

ROUQUES, Delphine. *Des enfants en famille d'accueil*. Paris : Editions Fleurus, 1987. pp. 146 (Pédagogie psychosociale)

Ouvrages consultés

BOLWBY, John. *Attachement et perte*. Vol. 3. Paris 2000

CARUPT, Nicole. *Entre Charybde et Scylla : le placement familial, Rapport d'enquête sur les familles d'accueil en Valais*. Sion : 1995, pp. 42

BERGER, Maurice. *L'enfant et la souffrance de la séparation, Divorce, adoption, placement. La pathologie du lien*. Paris : Dunod, 1997. pp. 7-18

GASPARINI, Grégoire. *Les enfants naturels des familles d'accueil, prise en compte et importance des enfants naturels lors d'un placement familial à long terme*. Lausanne : Ecole d'études sociales et pédagogiques, 2001. pp. 36-39, 44-81

NIENSTEDT, Monika. WESTERMANN, Armin. *Pflegekinder, Psychologische Beiträge zur Sozialisation von Kindern in Ersatzfamilien*. Münster 1995

QUIVY, Raymond. VAN CAMPENHOUDT, Luc. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 2^e éd. Paris : Dunod, 2000. pp. 287

Ouvrages de type encyclopédique

DORON, Roland. PAROT, Françoise. *Dictionnaire de psychologie*. 1^{ère} Ed. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), octobre 1991. p 244

Encyclopaedia Universalis. Corpus 8. Paris : Encyclopaedia Universalis France S.A., 1989 octobre. p. 324

FRAGNIERE, Jean-Pierre. GIROD, Roger. *Dictionnaire suisse de la politique sociale*. 2^{ème} Ed. Lausanne : Réalités sociales, 2002. p. 234 (Travail social)

Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse. Tome 5. Paris : Librairie Larousse, 1983, p. 4533

Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse. Tome 6. Paris : Librairie Larousse, 1983, p. 6290

Revues

CAMPICHE, Colette. ROMANG, Marie-Madeleine. Le placement familial. *Travail social*, 1985, no 11, pp. 23-27

CHATEL, Liliane. Le placement familial. *Travail social*, 1985, n° 11, pp.18-22

Enfances & PSY. *Dossier, Liens fraternels*. Paris : Editions Erès, octobre 1999, n° 9, pp. 158

LESSERT, Jocelyne. Etre une famille d'accueil qu'est-ce que c'est? *Travail social*, 1985, n° 11, pp. 16-18

REYROLLE, Agnès. JAOUL, Hervé. DOUDOUH, Ismahan. Placement familial : un atelier de symbolisation, « Mona », une enfant parmi d'autres. *Sauvegarde de l'enfance*, 1999, no 3-4, pp. 130-150

Sites Internet

Association PETALES. *Parents d'Enfants présentant des Troubles de l'Attachement : Ligue d'Entraide et de Soutien*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.petales.org> (Pages consultées le 9 septembre 2005)

Direction générale de l'Aide à la jeunesse. « Devenir famille d'accueil, une démarche solidaire ». In Communauté française de Belgique / *Site d'accueil de la communauté française de Belgique*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.cfwb.be/aide-jeunesse/focus/report10/demarche.htm> (Pages consultées le 9 septembre 2005)

Doctissimo. « FORUM Famille, Relations frères-sœurs ». In Forums Doctissimo / *Site d'accueil des Forums Doctissimo*. [En ligne]. Adresse URL : http://forum.doctissimo.fr/famille/relations-freres-soeurs/liste_sujet-1.htm (Pages consultées le 9 septembre 2005)

Fédération des familles d'accueil du Québec. *La famille d'accueil formée et informée : une ressource d'avenir*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.ffaq.ca/accueil.htm> (Pages consultées le 9 septembre 2005)

Schweizerische Fachstelle für das Pflegekinderwesen. *Pflegekinder-Aktion Schweiz*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.pflegekinder.ch> (Pages consultées le 9 septembre 2005)

📄 Sites Internet consultés

Confédération helvétique. « Ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption ». In Confédération helvétique / *Site des autorités fédérales de la Confédération suisse*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.admin.ch/ch/f/rs/211_222_338/index.html (Pages consultées le 26 août 2005)

Confédération helvétique. « Code civil suisse, Livre deuxième : Droit de la famille ». In Confédération helvétique / *Site des autorités fédérales de la Confédération suisse*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/210/index2.html> (Pages consultées le 26 août 2005)

Le Grand Conseil du canton du Valais. « Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000 ». In Site officiel du canton du Valais / Site d'accueil du canton du Valais. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=4609> (Pages consultées le 26 août 2005)

Médiathèque santé-social. « Bibliographies : normes, conventions, procédures ». In Haute Ecole Valaisanne (HEVs). / *Site de la haute école valaisanne (HEVs)*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.hevs.ch/Biblio/pdf/BIBLIOGRAPHIE_2005.pdf (Pages consultées le 23 janvier 2006)

ANNEXES

ANNEXE 1	Grille des indicateurs
ANNEXE 2	Guide d'entretien
ANNEXE 3	Exemple de retranscription
ANNEXE 4	Grille de dépouillement
ANNEXE 5	Ordonnance (OPEE) et articles de loi
ANNEXE 6	Lettre d'autorisation